

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 27 septembre 2019</b>	<b>N° 2019-540</b>

Convocation du 20 septembre 2019

Aujourd'hui vendredi 27 septembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT  
M. Jean-François EGRON à Mme Michèle FAORO  
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD  
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Zeineb LOUNICI  
Mme Léna BEAULIEU à Mme Odile BLEIN  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Anne BREZILLON à Mme Brigitte COLLET  
M. Alain CAZABONNE à M. Guillaume GARRIGUES  
M. Didier CAZABONNE à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas BRUGERE  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Magali FRONZES  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Arielle PIAZZA  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Cécile BARRIERE  
M. Thierry MILLET à Mme Gladys THIEBAULT  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

**EXCUSE(S) :**

M. Fabien ROBERT.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h00  
Mme Emmanuelle CUNY à M. Marc LAFOSSE jusqu'à 11h10  
M. Jean-Louis DAVID à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 12h25  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h00  
M. Stéphan DELAUX à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 10h45  
M. Marik FETOUH à M. Daniel HICKEL à partir de 11h50  
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00  
Mme Christine PEYRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h25  
M. Alain SILVESTRE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h10  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h15

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 27 septembre 2019</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale RH et administration générale <b>ADG en charge des ressources humaines</b>	<b>N° 2019-540</b>

---

## Déconcentration de certaines missions du Foncier dans les Pôles Territoriaux - Décision - Autorisation

---

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La déconcentration de l'action foncière s'inscrit dans une logique de responsabilisation des pôles territoriaux sur **l'ensemble des processus fonciers liés aux projets dont ils assurent le pilotage**.

Elle vise in fine à faciliter leur mise en œuvre au travers notamment de la recherche de gains en termes de délais, en renforçant la proximité (par exemple un reporting plus réactif et plus fluide tant envers les élus que vers les administrés) et les services rendus.

Elle implique à l'échelle de chaque pôle la mise en place d'une organisation et de processus lisibles, en direction des communes mais également avec la direction du foncier en central qui, tout en procédant à sa propre réorganisation (Comité technique d'octobre 2019), conserve bien évidemment ses missions actuelles d'appui et d'expertise aux 4 pôles territoriaux.

Elle s'inscrit enfin dans un contexte d'augmentation de l'activité foncière liée bien évidemment aux projets eux-mêmes (Fonds d'intérêt communaux, contrats de co-développement ...) mais également par la mise en œuvre de politiques métropolitaines (ex : l'intégration progressive dans le domaine métropolitain de voies privées ouvertes à la circulation publique). Il est donc important de noter qu'à l'appui de cette déconcentration d'activité va s'opérer une véritable structuration des pôles, qui seront désormais dotés de services fonciers à part entière.

Afin d'identifier précisément les périmètres des activités déconcentrées ainsi que le volume correspondant de postes transférés, un travail collaboratif de plusieurs mois a été engagé entre la direction centrale et les pôles territoriaux qui a abouti à la production d'un diagnostic partagé des missions à transférer.

### **Le périmètre des activités transférées**

Pour mémoire, les pôles territoriaux assurent d'ores et déjà des activités foncières : activités liées à leur responsabilité de gestion du domaine public affecté aux espaces publics (classement, déclassement, transfert de gestion, certificats d'alignement) et phase de négociation des acquisitions relatives aux alignements de propriétés non bâties, situés hors périmètre de DUP (Déclaration d'utilité publique).

Les périmètres de missions et d'activités qui vont être transférés aux pôles territoriaux concernent les dossiers

d'acquisitions ou de cessions qui jusqu'à présent étaient traités par la direction du foncier, mais également les dossiers placés sous la responsabilité des pôles mais qui faisaient l'objet de validation préalable avec de nombreux allers-retours entre les pôles et la direction du foncier.

Ainsi, après déconcentration, seront placés sous la responsabilité des pôles l'ensemble des acquisitions et cessions (bâti et non bâti) pour les projets d'aménagement pilotés par les pôles territoriaux, sauf dans le cas de protocoles transversaux (aujourd'hui EPA (Etablissement public administratif) Bordeaux Euratlantique et SNCF), la gestion des mises en demeure d'acquérir (MEDA) sur emplacements réservés de voirie et projets d'aménagement pilotés par le pôle, les cessions de biens diffus à vocation économique, délégués au pôle en accord avec la direction du développement économique, les cessions ponctuelles après déclassement du domaine public routier (délaiés sans valorisation possible).

Cette déconcentration concernera l'ensemble du processus foncier, de l'évaluation des terrains non bâtis (en dessous de 180 000 Euros ; au-dessus de ce seuil, la direction du foncier restera pilote, à la demande des Pôles Territoriaux et pour leur compte) à la passation des actes, ainsi que la phase administrative de la procédure de déclaration d'utilité publique.

Les travaux collectifs ont abouti à l'identification de 13 Equivalents temps plein (ETP) à transférer de la Direction du foncier (sur 66 postes). Compte tenu par ailleurs des prévisions d'activité sur les 3 prochaines années (FIC et CODEV), il a par ailleurs été décidé de créer 2 postes permanents supplémentaires de catégorie A administrative mais également d'accompagner la montée en charge des pôles par le recrutement de 2 contractuels non permanents (1 de catégorie A administrative et 1 de catégorie C administrative), tout en maintenant le recours à des prestations externalisées, comme c'est le cas aujourd'hui sur les acquisitions foncières simples.

**Les moyens humains mobilisés pour répondre à la fois au processus de déconcentration mais aussi au nécessaire renforcement des moyens dans la perspective d'une augmentation d'activité s'établit donc à 15 postes permanents et 2 contractuels non permanents. Un bilan sur les résultats obtenus et sur l'adéquation des moyens sera réalisé après stabilisation du fonctionnement de cette organisation.**

Sur les 13 postes à transférer de la Direction du foncier, 8 postes vacants (2 catégories A, 4 catégories B, 2 catégories C) ont été identifiés, ainsi que 5 postes (1 catégorie B, 4 catégorie C) actuellement occupés par des agents qui assurent majoritairement ou en totalité des missions qui sont transférées en pôle territorial.

#### **Transfert des postes issus de la Direction du Foncier (13 postes)**

Catégorie	Total postes transférés	Dont postes vacants	Dont postes occupés
A	2	2	0
B	5	4	1
C	6	2	4
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>5</b>

Afin de permettre la structuration des services fonciers au sein de chaque pôle, et en tenant compte des volumes d'activités respectifs, la répartition des moyens (15+2 postes) au sein des 4 pôles territoriaux a été arbitrée de la manière suivante :

- Pôle territorial Bordeaux : 2 postes
- Pôle territorial Sud : 4 postes
- Pôle territorial Rive Droite : 3 postes
- Pôle territorial Ouest : 6 postes (et 2 contractuels non permanents)

Parmi les postes vacants transférés, 1 poste de catégorie B administratif est transformé en catégorie A administratif et 2 postes de catégorie C administratifs sont transformés en 2 postes de catégorie B administratifs. A noter, que pour le Pôle territorial Bordeaux, le service sera aussi complété de 2 agents de catégorie C par transfert au sein du Pôle, l'un par transfert du Service aménagement urbain et l'autre par transfert de la direction de Pôle.

#### **Synthèse sur les variations d'effectifs de la DGT**

Catégorie	Transfert de la DF	Création de postes	Transformation de postes	Bilan final
Cat A	2	2 + 1 CDD	1 cat B en cat A	5 + 1 CDD
Cat B	5	0	2 cat C en 2 cat B	6
Cat C	6	0 + 1CDD		4 + 1 CDD
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>2 + 2 CDD</b>		<b>15 + 2 CDD</b>

#### Organisation cible : répartition des nouveaux postes (transférés + créations)

Catégorie	PT BdX	PT Ouest	PT Sud	PT Rive Droite	Total
A	1	2 + 1 CDD	1	1	5 + 1 CDD
B	1	1	2	2	6
C	0	3 + 1 CDD	1	0	4 + 1 CDD
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>6 + 2 CDD</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>15 + 2 CDD</b>

A l'échelle de la Direction générale des territoires, la répartition des moyens au regard des nouvelles organisations s'établit donc comme suit :

#### Organisation actuelle (juin 2019) : 25 postes

Catégorie	PT Bdx	PT Ouest	PT Sud	PT Rive Droite	Total	% par catégorie
A	0,5	1	1	1	3,5	14 %
B	1,5	5	2	2	10,5	42 %
C	0	6	3	2	11	44 %
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>25</b>	100%

#### Organisation cible (janvier 2020) : 42 postes + 2 CDD

Catégorie	PT Bdx	PT Ouest	PT Sud	PT Rive Droite	Total	% par catégorie
A	1	3 + 1 CDD	2	2	8 + 1 CDD	19 %
B	3	6	4	4	17	40 %
C	2	9 + 1 CDD	4	2	17 + 1 CDD	41 %
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>18 + 2 CDD</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>42 + 2 CDD</b>	100%

Des fiches de postes ont été élaborées en lien avec l'évolution des organigrammes pour chaque pôle territorial. Ces fiches de poste concernent bien évidemment les postes et agents qui sont transférés mais également les collaborateurs des pôles qui voient leurs missions actuelles évoluer. Un processus d'évaluation et de formation des agents sera mis en place afin d'accompagner les agents pour lesquels une montée en compétence sera nécessaire.

Concernant les postes de non permanents affectés au pôle territorial Ouest, lequel assure le plus grand nombre de dossiers d'acquisition, il est proposé de tester la passation d'actes administratifs à plus grande échelle, comme recommandé dans le cadre de l'audit de l'action foncière (catégorie A), et de renforcer le volet soutien administratif foncier (catégorie C).

#### L'impact sur les organisations des Pôles Territoriaux

## 1) Pôle Territorial Bordeaux

Pour le Pôle territorial Bordeaux, la déconcentration permet de structurer un service foncier rattaché à la direction du développement et de l'aménagement. Placé sous l'autorité d'un responsable de service (catégorie A), ce service sera en charge du pilotage et de la coordination de l'ensemble des activités et du plan de charge, du contrôle des fiches d'évaluation et de la sécurisation juridique, de l'optimisation des procédures internes et du suivi des marchés (prestations foncières et notaires).

Pour assurer les missions, le service s'appuie sur les compétences de 3 agents catégorie B chargés d'opérations foncières et domaniales, des acquisitions et des cessions nécessaires aux projets d'aménagement et de voirie pilotés par le pôle, de la négociation jusqu'à la passation des actes, ainsi que de la mise en œuvre des procédures de classement et de déclassement du domaine public métropolitain.

L'équipe est complétée par un poste vacant de catégorie C assistant foncier (par transfert d'un poste actuellement positionné à la direction générale des territoires) et un poste de catégorie C projeteur par transfert du centre cartographie qui est supprimé et dont les 2 postes restants (1 catégorie A et 1 catégorie B) seront rattachés directement au service aménagement urbain.

## 1) Pôle Territorial Sud

Les principes de la nouvelle organisation mise en place s'appuient sur la structuration du service déjà existant et la renforce pour intégrer les nouvelles missions déconcentrées.

Pour rappel les principales missions du service foncier du PTS (Pôle territorial Sud) sont les suivantes :

- Gestion des alignements simples (arrêtés d'alignement) et complexes (demande des géomètres pour la délimitation du domaine public/privé),
- Gestion domaniale (classement/déclassement, mise à jour du Système d'information géographique (SIG)),
- Gestion foncière (levée des préalables foncières pour nos projets de voirie),
- Gestion des emplacements réservés et des servitudes d'alignement,
- Instruction des certificats de numérotage (pour la ville de Pessac),
- Production de documents cartographiques (ville de Pessac),
- Instruction des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) (avis BM + instruction pour la ville de Pessac),
- Elaboration de plans de cessions et documents d'arpentage.

Compte tenu de cette diversité de missions, au niveau du responsable de service (catégorie A), il sera créé 2 centres :

- Centre **Prestations foncières** en charge des évaluations foncières (< 180 K€), des Déclarations d'utilité publique (DUP), des Mises en demeure d'acquiescer (MEDA), des promesses d'achat, des devis des travaux et plans, du suivi des marchés de prestations foncières, du classement/déclassement et de l'intégration des voies dans le domaine public routier (1 catégorie B responsable de centre, 2 catégories B et 3 catégories C)
- Centre **Gestion administrative et domaniale** en charge de la gestion des dossiers classement/déclassement des voies, de l'appui aux négociations foncières, de la cession des terrains diffus, de l'appui pour la réalisation des cessions des terrains économiques, de la rédaction des conventions de servitude et tout document juridique, de la validation des projets d'actes notariés, du suivi administratif et technique des dossiers d'acquisition et de cession (1 catégorie A responsable de centre, 1 catégorie B et 1 catégories C).

## 2) Pôle Territorial Rive Droite

Le service foncier est organisé, sous la responsabilité d'un responsable de service (catégorie A) avec :

- Un centre **prestations foncières-projets** composé d'un responsable de centre catégorie B et de 2 agents de catégorie B. Le responsable de centre est chargé de gérer les activités du centre et en

particulier du suivi des négociations et dossiers complexes ainsi que des activités mutualisées par les communes. Le centre pilote les dossiers de négociation dès la réception de la demande (SAU) jusqu'à la signature de l'acte (avec l'appui du centre de gestion administrative) dans le cadre des projets pilotés par le PTRD (Pôle territorial rive droite) (3 catégories B)

- Une centre **gestion administrative et domaniale**, placé sous la responsabilité d'un responsable de centre catégorie A, composé de 3 agents (1 chargé d'opérations foncières et domaniale de catégorie B, 2 assistants fonciers de catégorie C) qui prendra notamment en charge les procédures de classement/déclassement et les missions d'appui (administratif et financier) nécessaires à la production des actes (acquisitions et cessions). A noter la polyvalence des postes qui auront en charge le suivi des dossiers depuis la prise en main du dossier jusqu'à sa finalisation (Déclassements et actes notariés).

### 3) Pôle Territorial Ouest

Le service foncier du Pôle territorial Ouest s'organise, sous l'autorité du responsable de service (catégorie A), en trois centres distincts :

- Le centre **prestations foncières-acquisitions** dans lequel sera traité l'ensemble des négociations et acquisitions liées aux projets d'aménagement et de voirie pilotés par le pôle, depuis l'évaluation des biens jusqu'à la passation des actes. Cette organisation permet à chaque chargé d'opération foncier de disposer d'une vision complète sur l'évolution de chaque dossier traité, dans une optique de plus grande polyvalence des agents mais également dans un souci de meilleur suivi des dossiers et d'optimisation des délais. Ce centre est amené également à traiter les Mises en demeure d'acquiescer (MEDA) avant la phase judiciaire (négociation), et prend en charge le suivi des Emplacements Réservés de voirie en lien avec le PLU (Plan local d'urbanisme). (1 catégorie A responsable de centre et 4 catégorie B).
- Le centre **cessions et procédures formalisées** qui sera amené à traiter l'ensemble des cessions de terrain, soit dans le cadre de projets d'aménagement, soit dans le cadre de procédures de déclassement. Il assurera également la conduite des procédures relatives à l'évolution du domaine public métropolitain (classement et déclassement) ainsi que le suivi des procédures de déclaration d'utilité publique (jusqu'à l'arrêté préfectoral) et la phase judiciaire des MEDA (1 responsable de centre catégorie A, 1 catégorie A contractuel spécialisé pour la passation des actes en la forme administrative et 2 catégories B).
- Le centre **Moyens communs** : afin d'optimiser les ressources techniques (plans de cession, documents d'arpentage, alignement, emplacements réservés ...) et administratives indispensables pour assurer les missions d'appui, il est proposé de structurer un centre moyens communs afin de disposer ainsi d'une organisation plus souple capable d'adapter rapidement les moyens en fonction des évolutions du plan de charge, au travers d'une plus grande polyvalence des agents. Ce centre est placé sous la responsabilité du responsable de service qui en assure le pilotage opérationnel (9 postes de catégorie C).

La mise en place de ces organisations sera progressive tout au long de cette année 2019 et sera complètement opérationnelle avec le transfert de l'ensemble des ressources au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Parallèlement, la future organisation de la Direction du Foncier sera présentée au comité technique de l'automne.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'arrêté du Président n°2016/2226 en date du 20 décembre 2016 arrêtant l'organisation générale des services,

**VU** l'avis émis par le Comité technique du 27 juin 2019,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QU'**afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, des ajustements ou des évolutions d'effectifs apparaissent nécessaires pour consolider les effectifs mutualisés et répondre à de nouveaux projets métropolitains.

**DECIDE**

**Article Unique:** d'autoriser les créations et transformations ainsi que les transferts de postes évoqués.

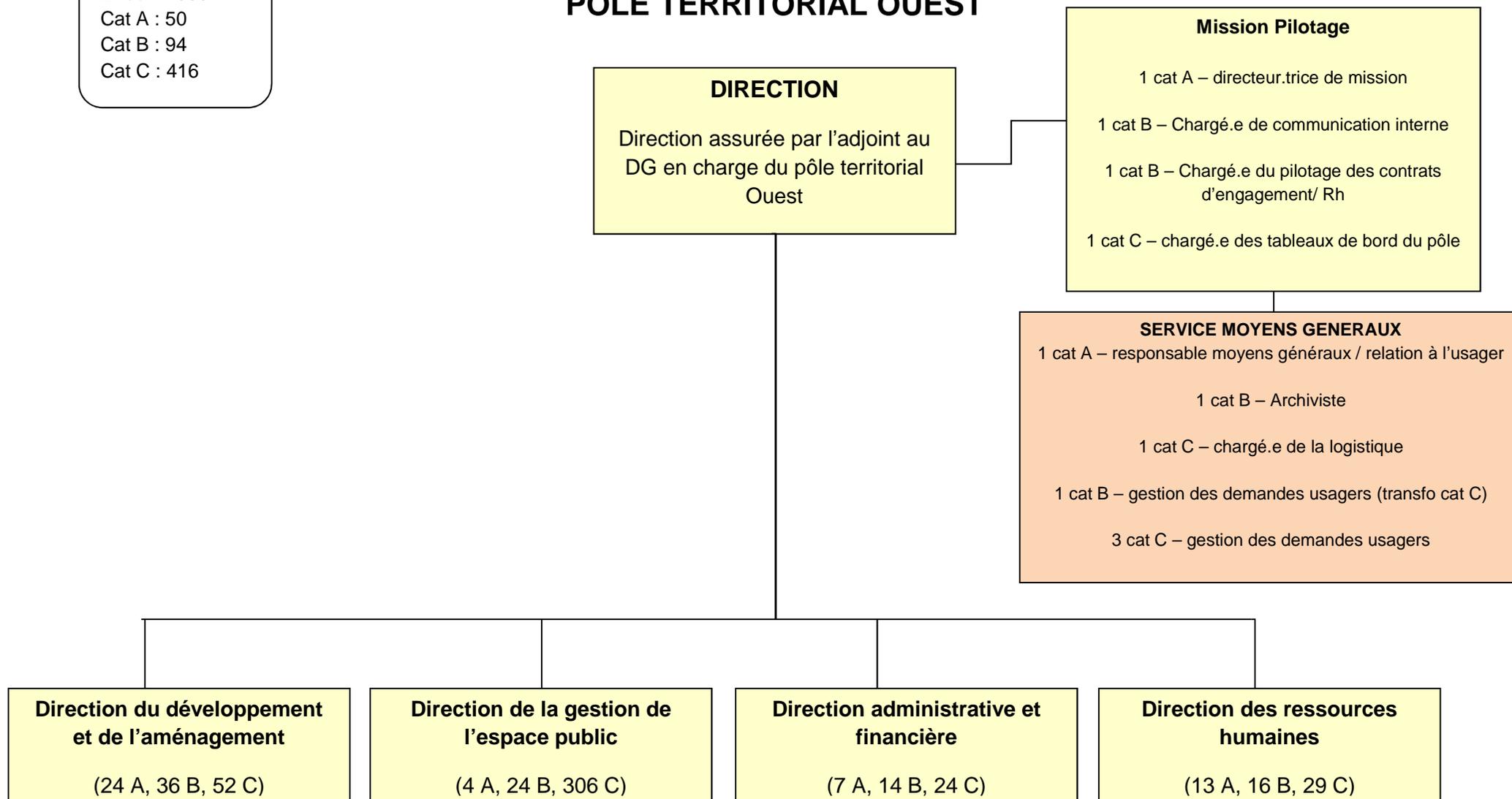
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 septembre 2019

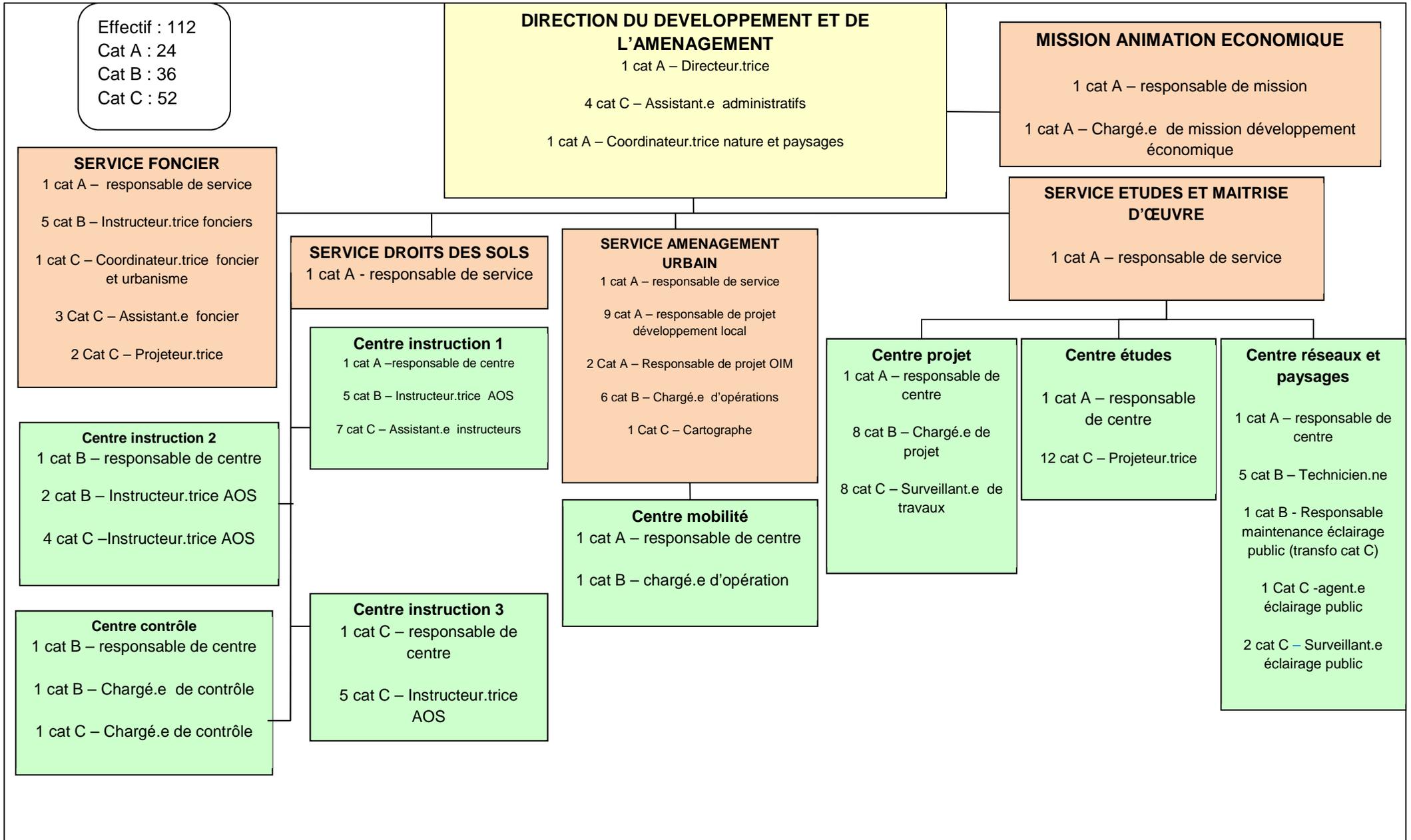
<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>1 OCTOBRE 2019</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>1 OCTOBRE 2019</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean-François EGRON</p>
---	---

Effectif : 560  
Cat A : 50  
Cat B : 94  
Cat C : 416

## POLE TERRITORIAL OUEST



# POLE TERRITORIAL OUEST



Effectif : 334  
 Cat A : 4  
 Cat B : 24  
 Cat C : 306

# POLE TERRITORIAL OUEST

## DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC

1 cat A – Directeur.trice  
 3 cat C – dépôts sauvages  
 3 cat C – Projeteur.trice maintenance  
 1 Cat C – Assistant.e de direction  
 1 cat B – Coordinateur.trice finances et marchés publics  
 4 Cat C – Agent.e des magasins

### SERVICE TERRITORIAL N°5

1 cat A – responsable de service

#### Centre occupation du domaine public

1 cat B – responsable de centre  
 1 cat B – Technicien.ne mobilité  
 2 cat C – Agent.e de gestion espace public

#### Centre espaces verts

1 cat B – responsable de centre  
 1 cat B - Responsable centre de production horticole  
 1 cat B - Responsable secteur et travaux d'entretien  
 1 cat B - Responsable métiers  
 65 cat C – jardinier.e

#### Centre propreté

1 cat B – responsable de centre  
 1 cat B – Responsable équipe propreté / adjoint au chef de centre  
 30 cat C

#### Centre administratif

2 cat B – Responsables programme et SIG/ Ecologie urbaine  
 3 cat C – Agent.e administratifs (accueil/secrétariat/budget)

#### Centre voirie

1 cat B – responsable de centre  
 1 cat C – Secrétaire comptable

#### Unité maintenance

1 cat B – responsable d'unité  
 2 cat C - Surveillant.e de travaux  
 3 cat C - ASDP  
 1 cat C - Gestionnaire cellule opérationnelle

#### Unité régie

1 cat B – responsable d'unité  
 22 cat C

### SERVICE TERRITORIAL N°6

1 cat A – Responsable de service (également responsable du centre voirie)

1 cat C – Assistant.e

#### Centre voirie

##### Unité maintenance

1 cat B – responsable d'unité  
 2 Cat C – Surveillant.e de travaux  
 1 Cat C - Gestionnaire espace public, responsable ASDP  
 3 Cat C - ASDP

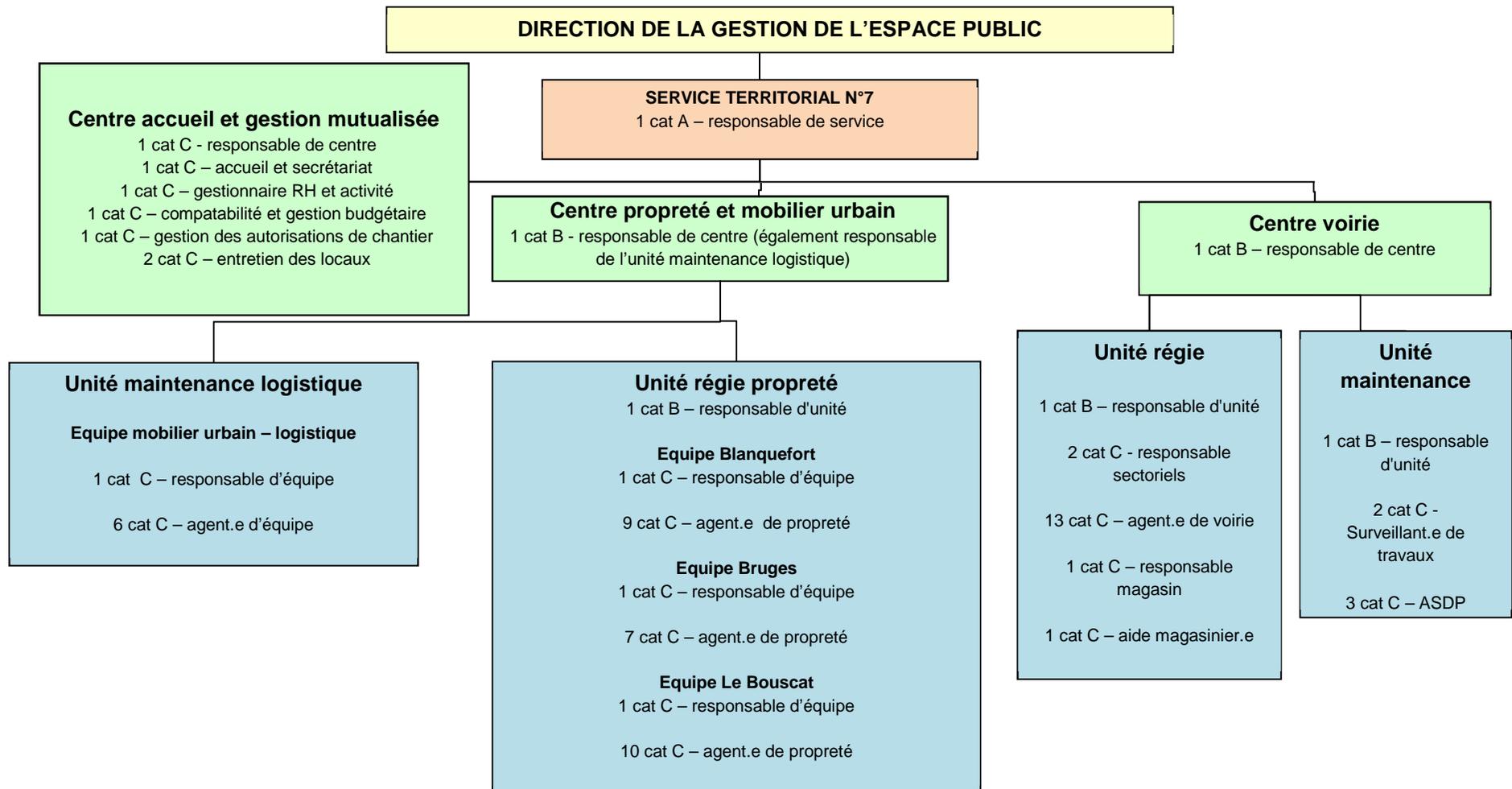
##### Unité régie

1 cat B – responsable d'unité  
 28 cat C

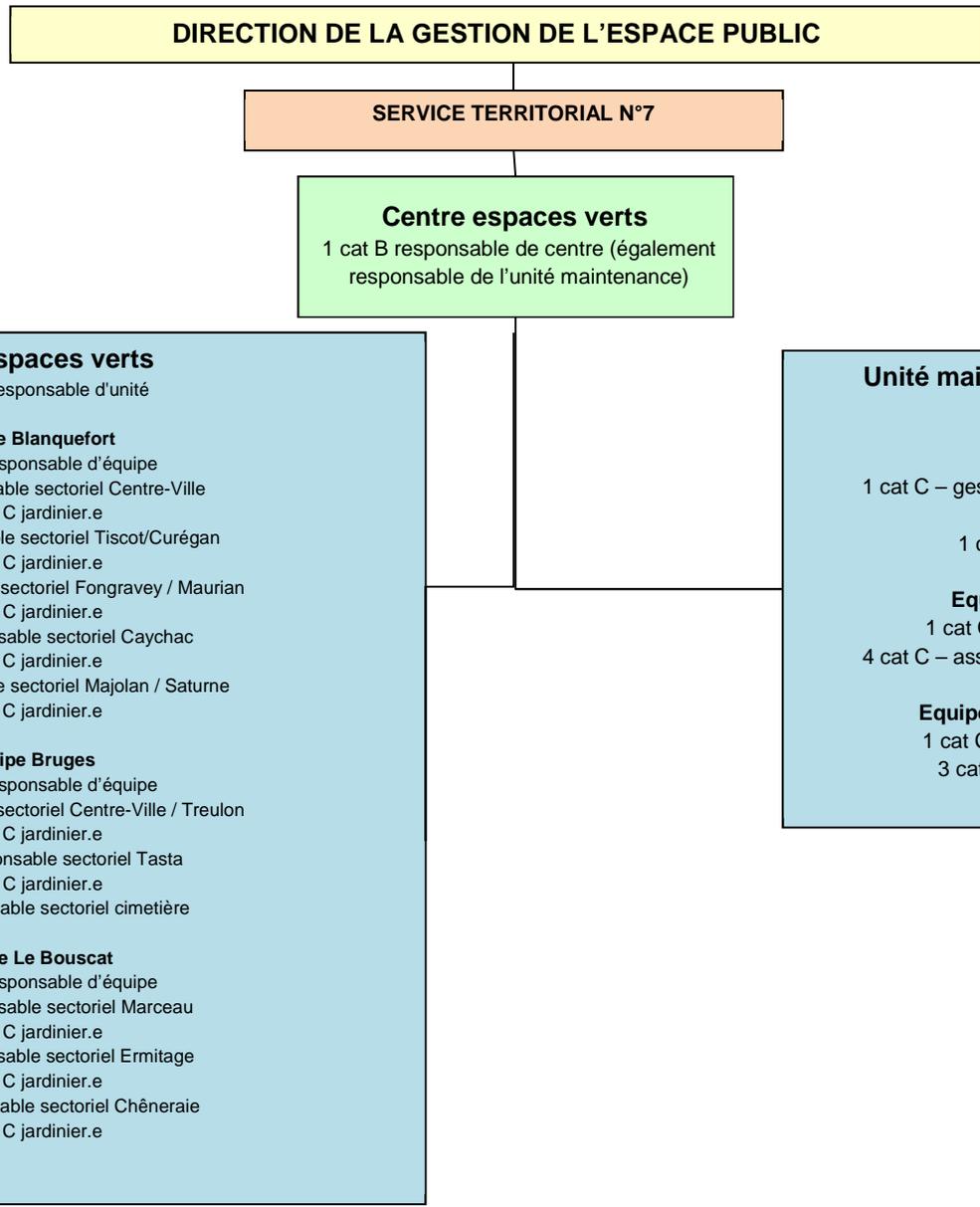
#### Centre espaces verts / propreté

1 cat B responsable de centre  
**Equipe stades et équipements sportifs**  
 1 Cat C - Responsable d'équipe  
 6 Cat C – Jardinier.e stade  
**Equipe propreté – espaces verts**  
 1 cat C - Responsable d'équipe  
 8 Cat C – Agent.e de propreté

# POLE TERRITORIAL OUEST



# POLE TERRITORIAL OUEST



**DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC**

**SERVICE TERRITORIAL N°7**

**Centre espaces verts**

1 cat B responsable de centre (également responsable de l'unité maintenance)

**Unité espaces verts**

1 cat B – responsable d'unité

**Equipe Blanquefort**

- 1 cat C – responsable d'équipe
- 1 cat C – responsable sectoriel Centre-Ville
- 2 cat C jardinier.e
- 1 cat C – responsable sectoriel Tiscot/Curégan
- 2 cat C jardinier.e
- 1 cat C – responsable sectoriel Fongravey / Maurian
- 2 cat C jardinier.e
- 1 cat C – responsable sectoriel Caychac
- 2 cat C jardinier.e
- 1 cat C – responsable sectoriel Majolan / Saturne
- 1 cat C jardinier.e

**Equipe Bruges**

- 1 cat C – responsable d'équipe
- 1 cat C – responsable sectoriel Centre-Ville / Treulon
- 4 cat C jardinier.e
- 1 cat C – responsable sectoriel Tasta
- 2 cat C jardinier.e
- 1 cat C responsable sectoriel cimetière

**Equipe Le Bouscat**

- 1 cat C – responsable d'équipe
- 1 cat C – responsable sectoriel Marceau
- 1 cat C jardinier.e
- 1 cat C – responsable sectoriel Ermitage
- 4 cat C jardinier.e
- 1 cat C – responsable sectoriel Chênearaie
- 5 cat C jardinier.e

**Unité maintenance et prestations transversales**

1 cat C – gestionnaire du patrimoine arboré

1 cat C – mécanicien.ne

**Equipe serres et décors**

1 cat C – responsable d'équipe  
4 cat C – assistant.e de production horticole

**Equipe arrosage et fontainerie**

1 cat C – responsable d'équipe  
3 cat C – agent.e d'arrosage

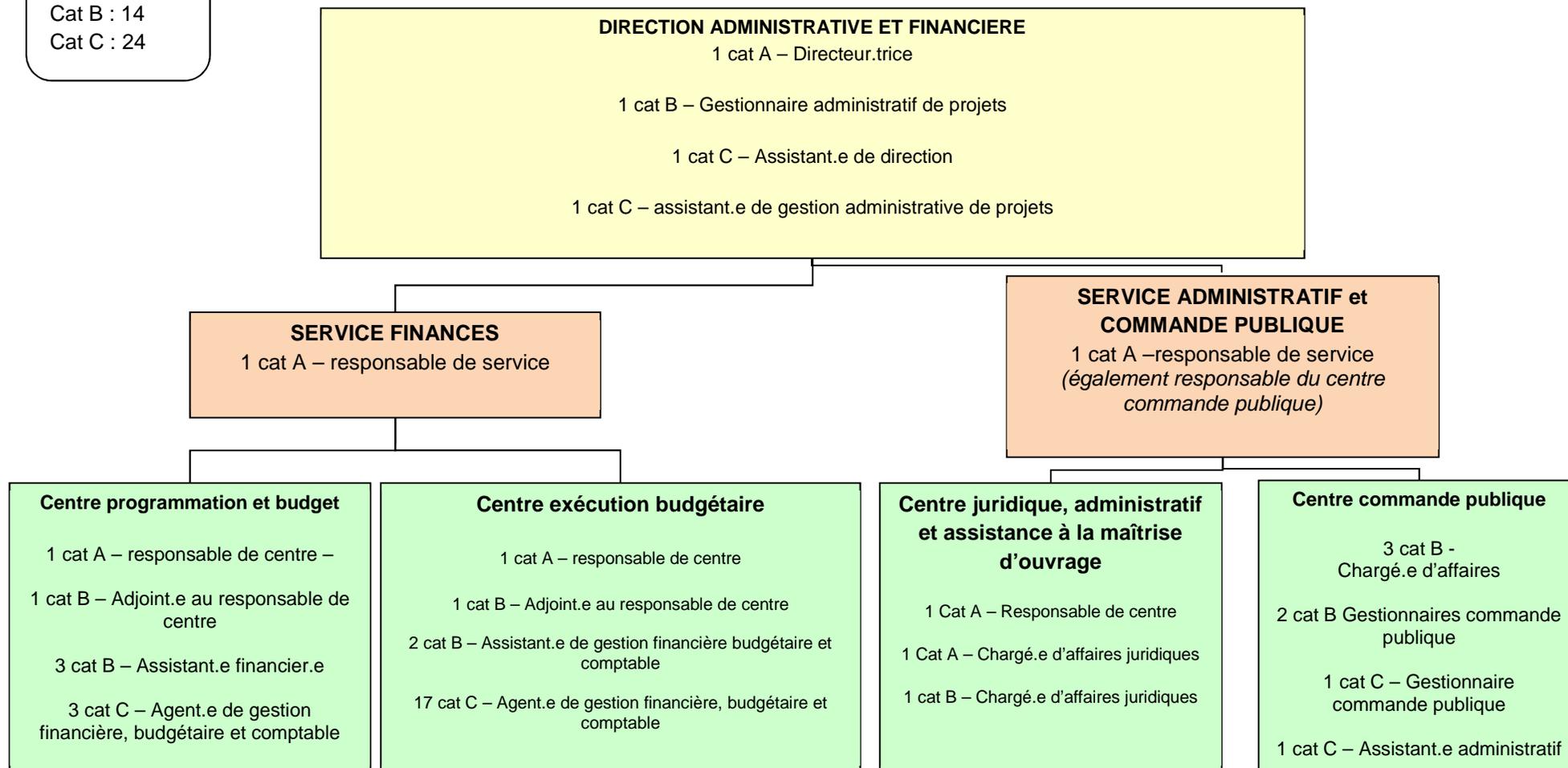
# POLE TERRITORIAL OUEST

Effectif : 45

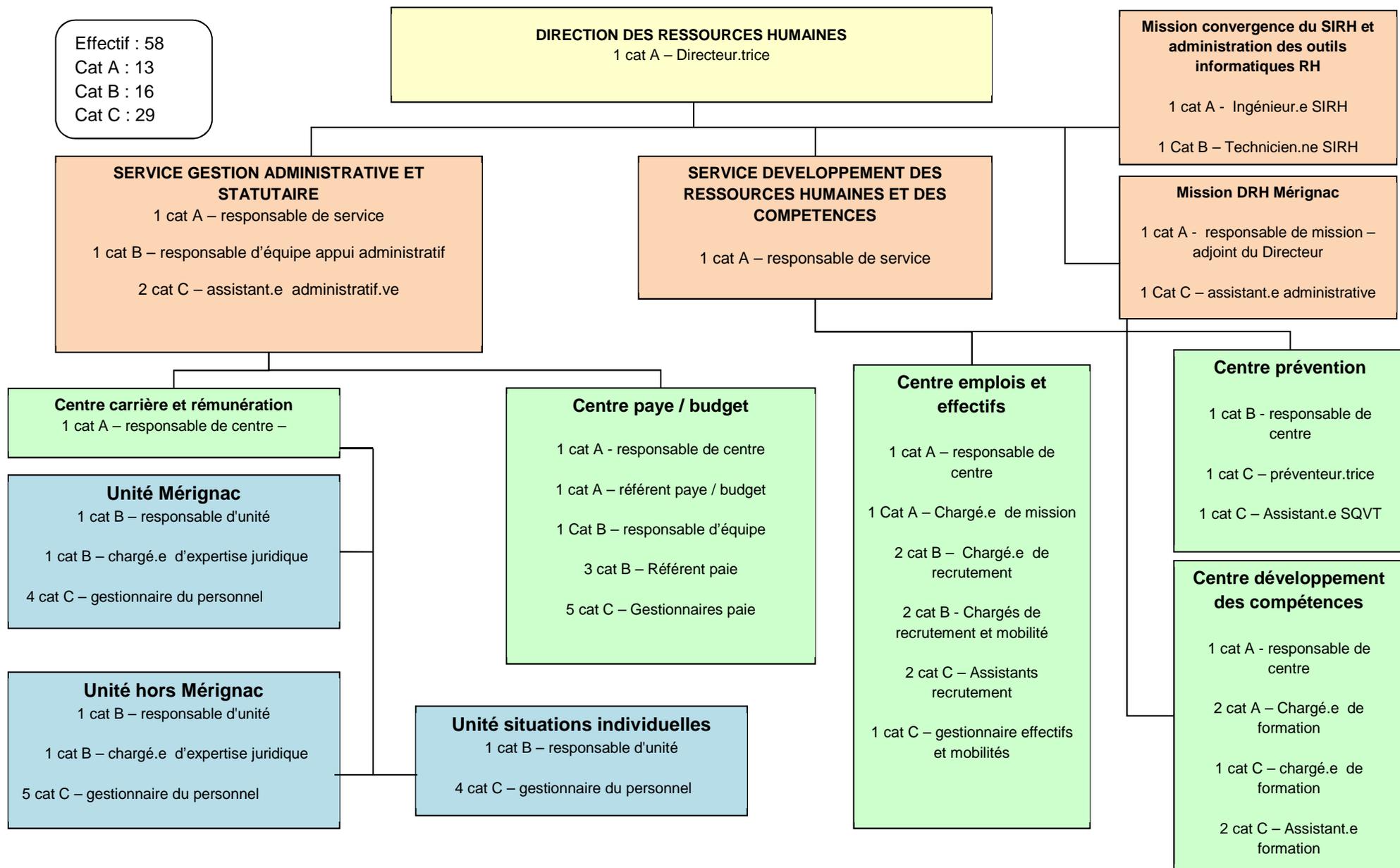
Cat A : 7

Cat B : 14

Cat C : 24

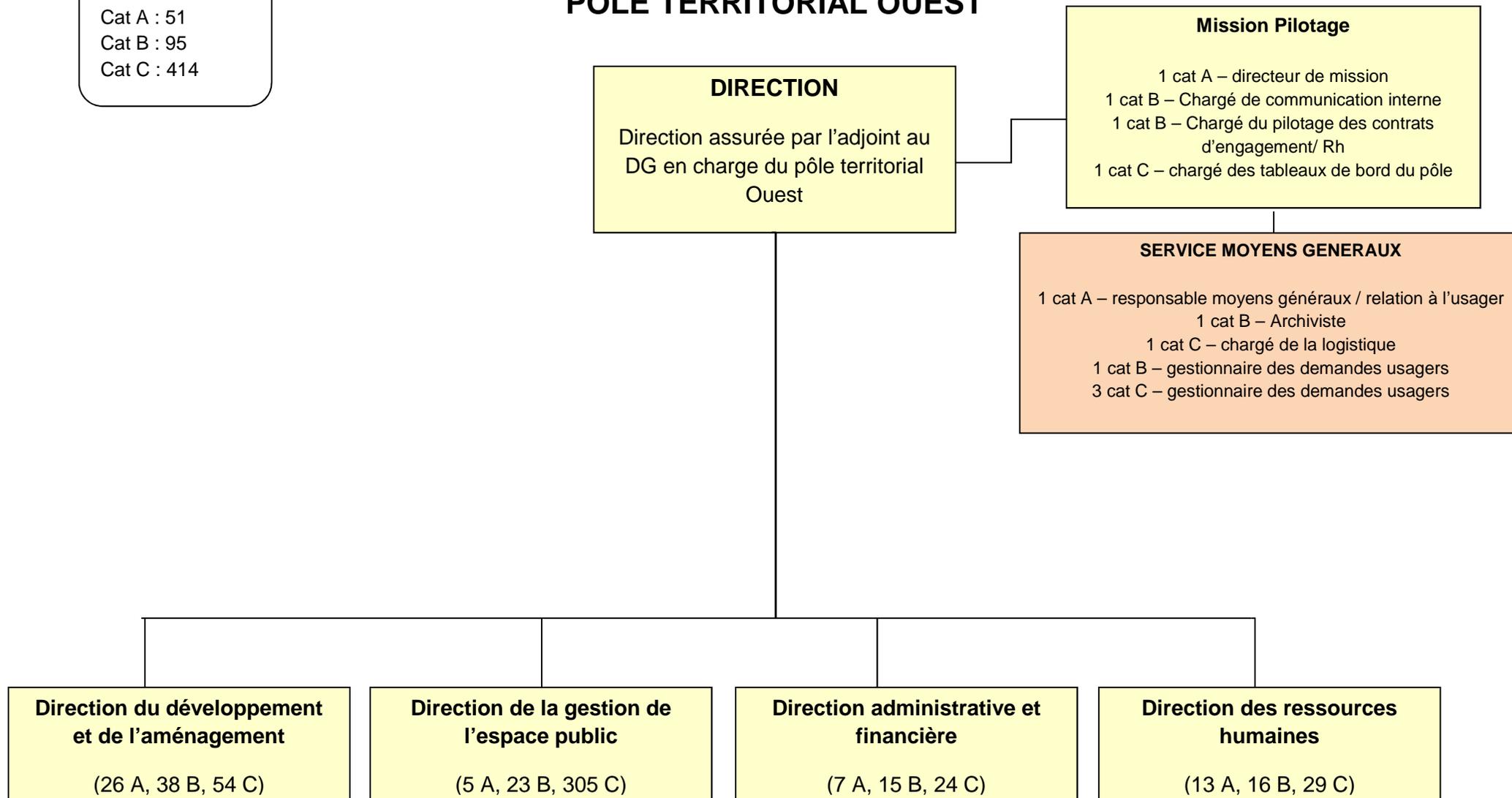


# POLE TERRITORIAL OUEST

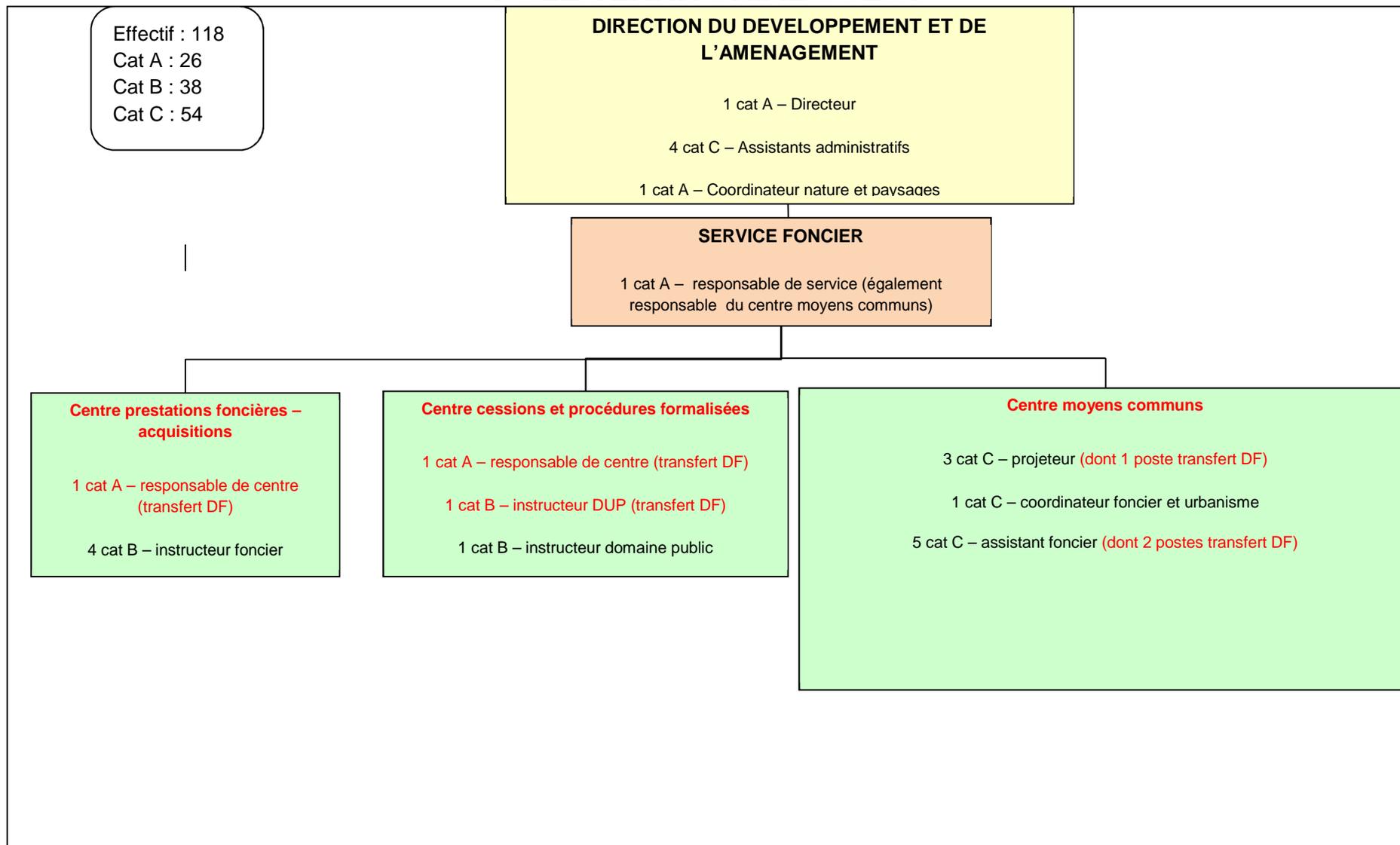


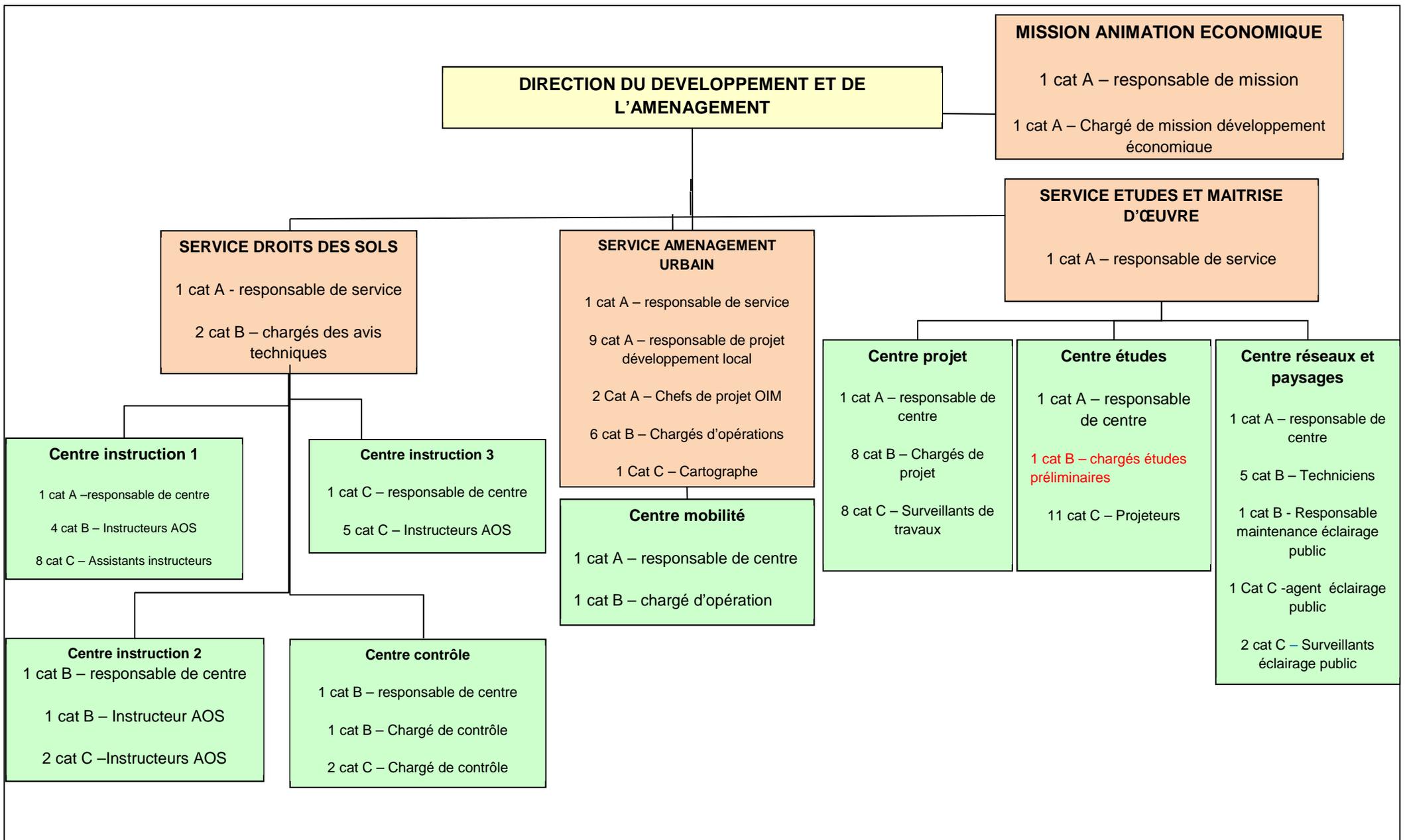
Effectif : 566  
Cat A : 51  
Cat B : 95  
Cat C : 414

## POLE TERRITORIAL OUEST



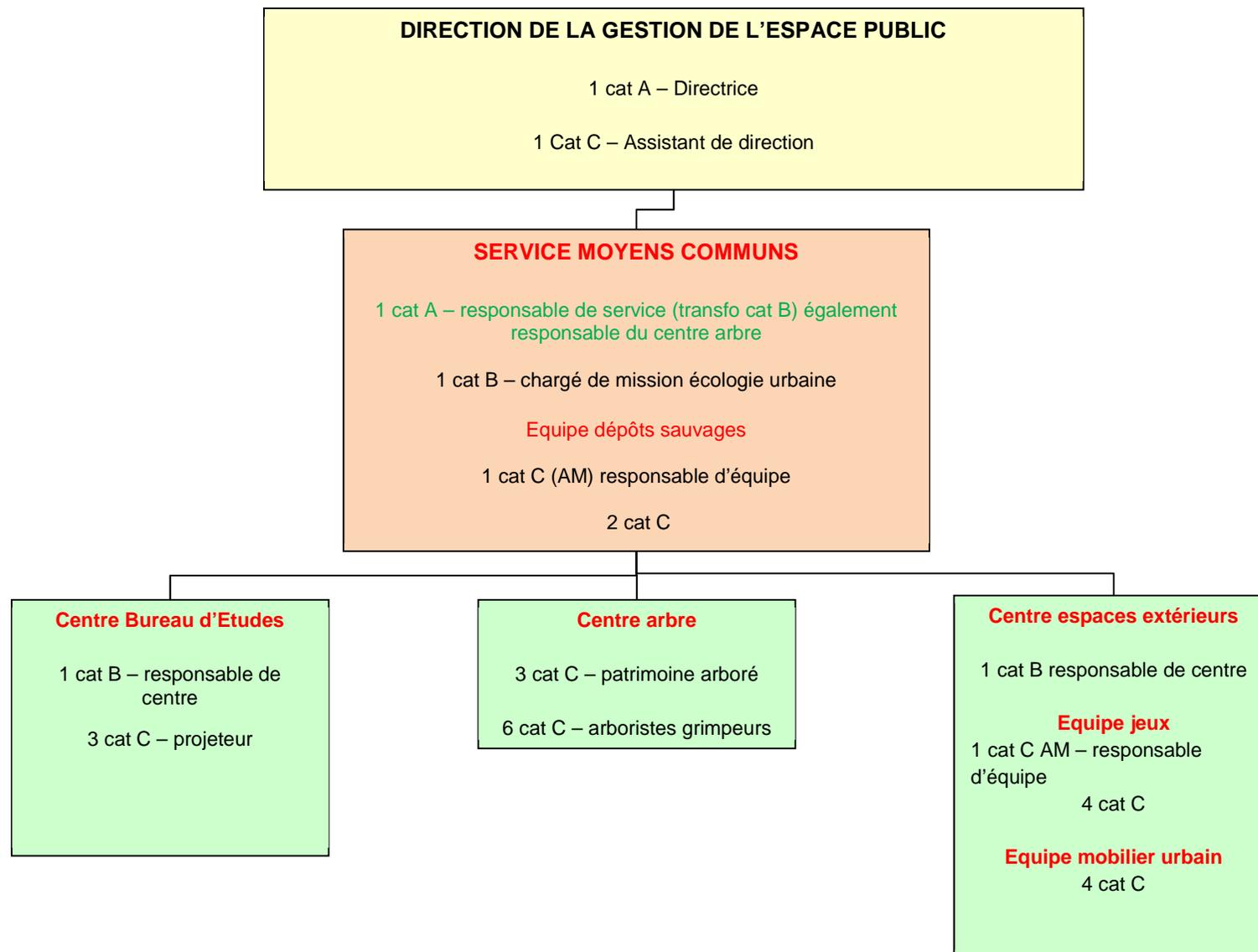
# POLE TERRITORIAL OUEST



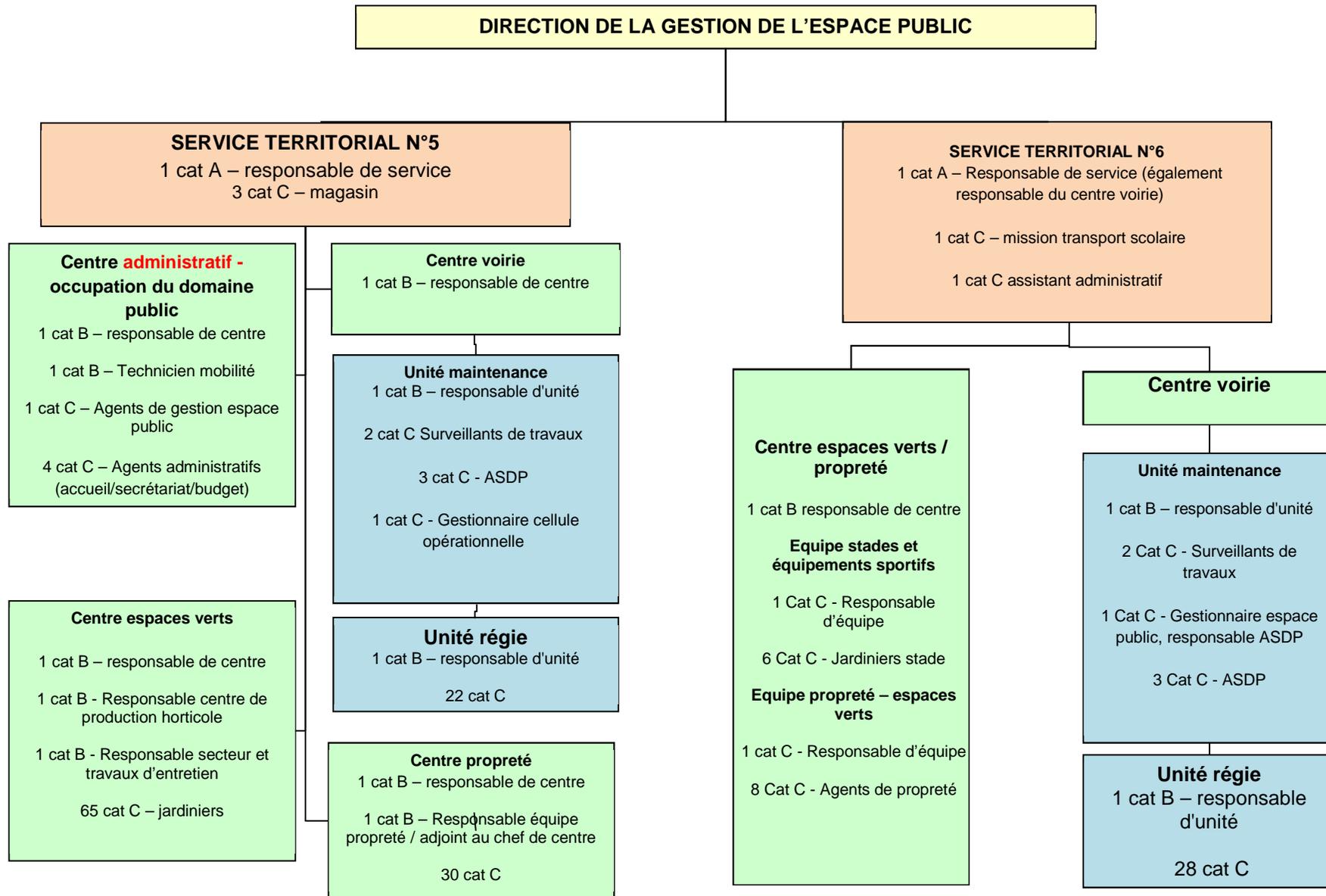


Effectif : 333  
Cat A : 5  
Cat B : 23  
Cat C : 305

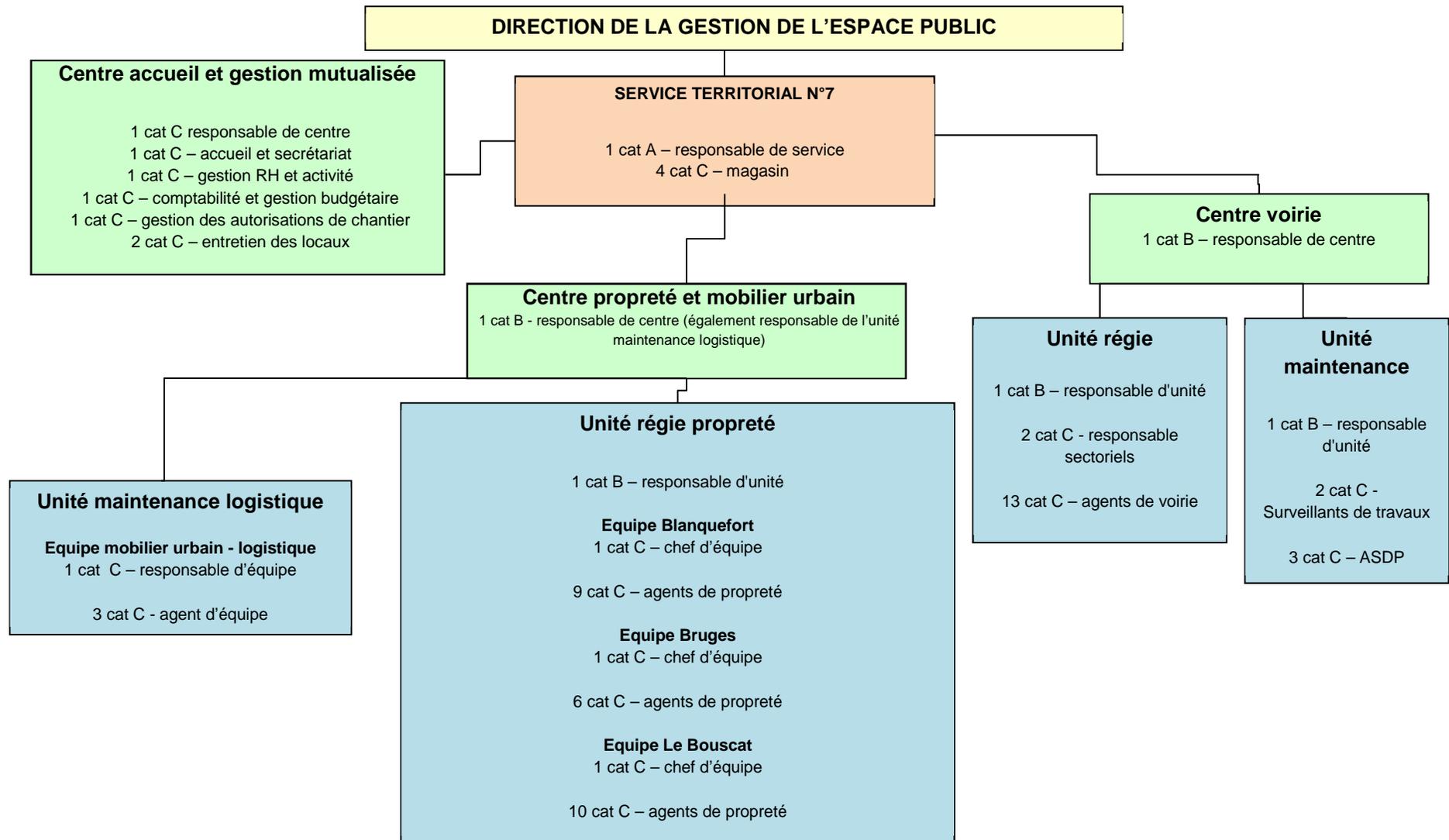
# POLE TERRITORIAL OUEST



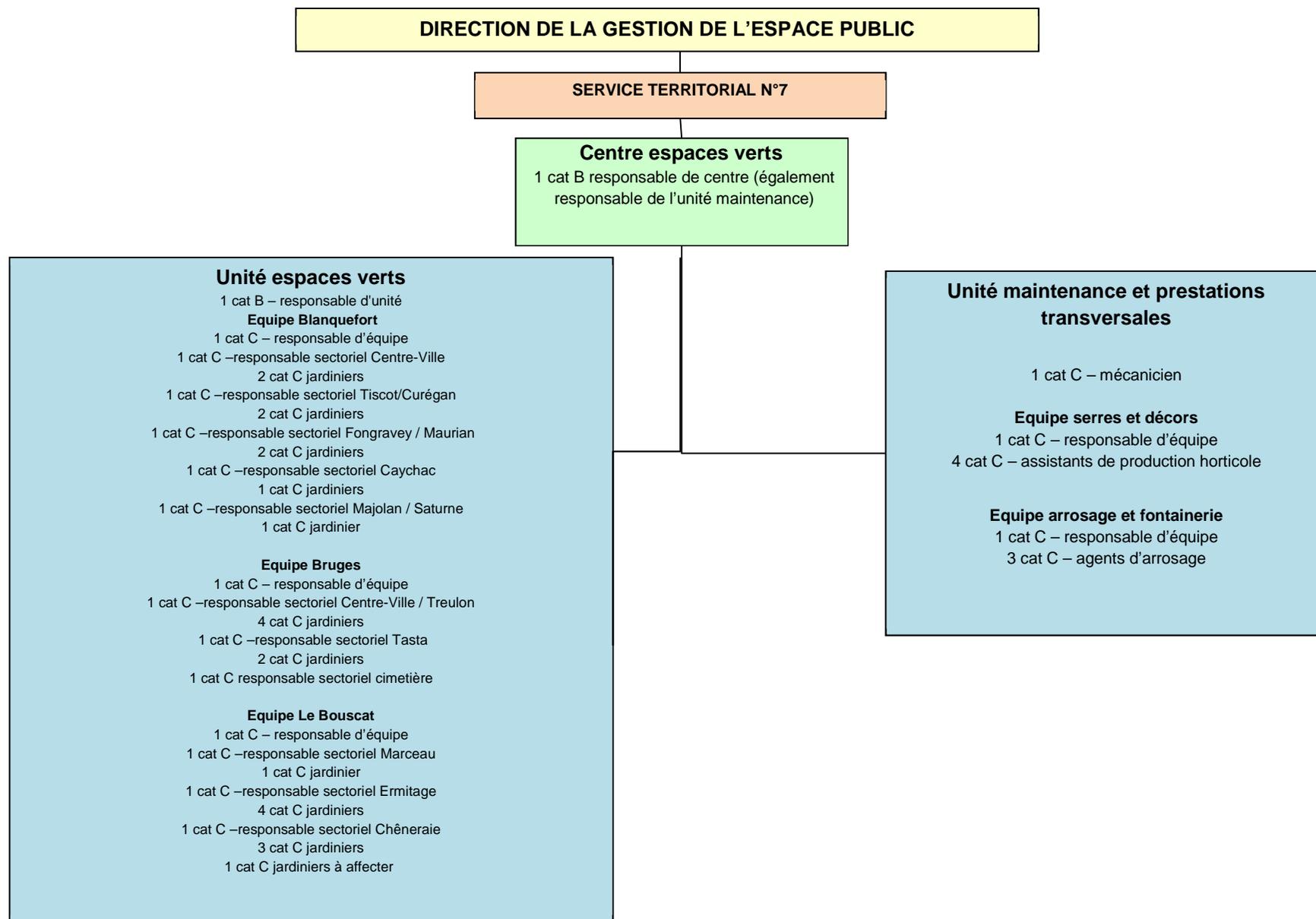
**DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC**



# POLE TERRITORIAL OUEST

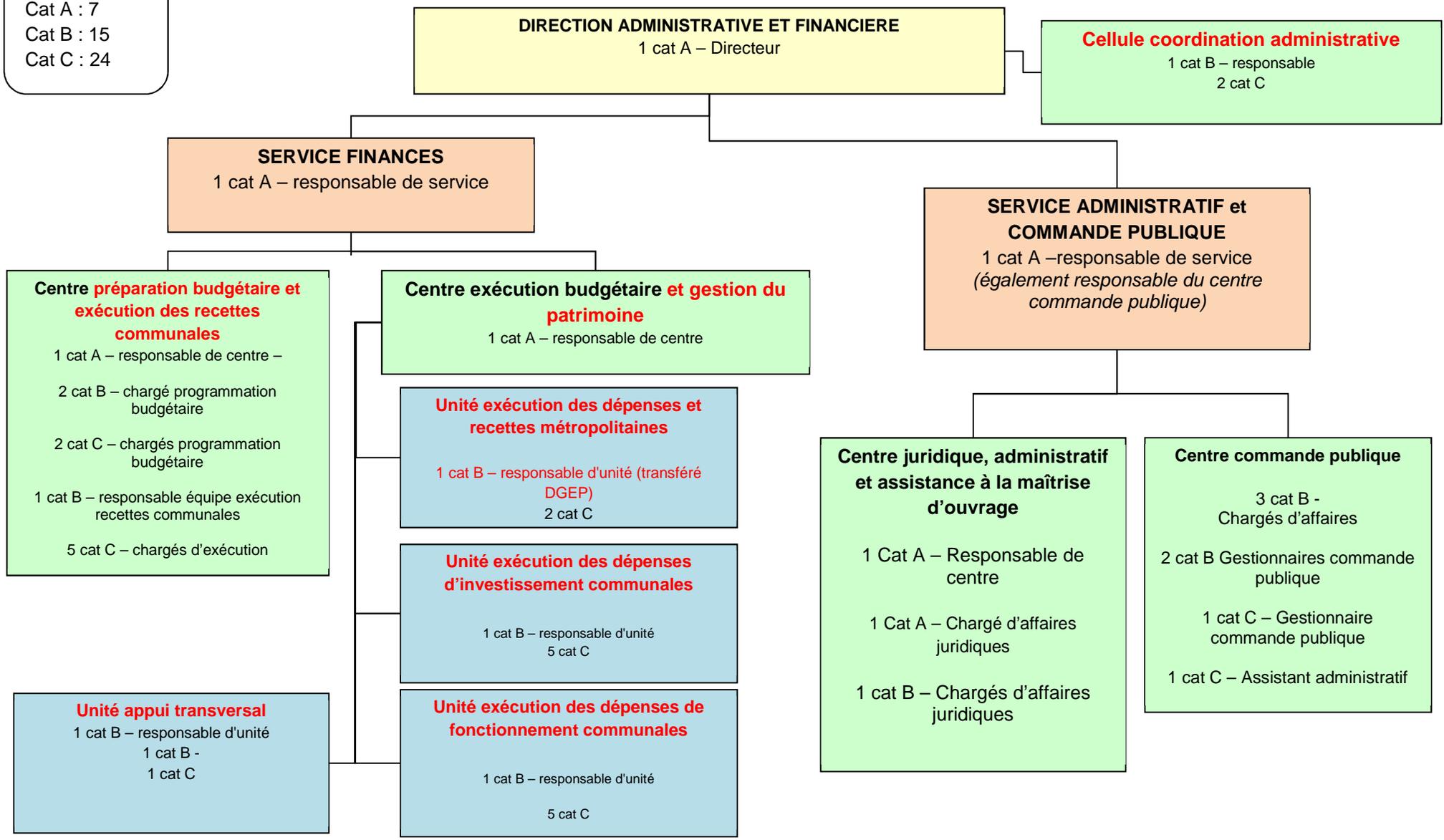


# POLE TERRITORIAL OUEST

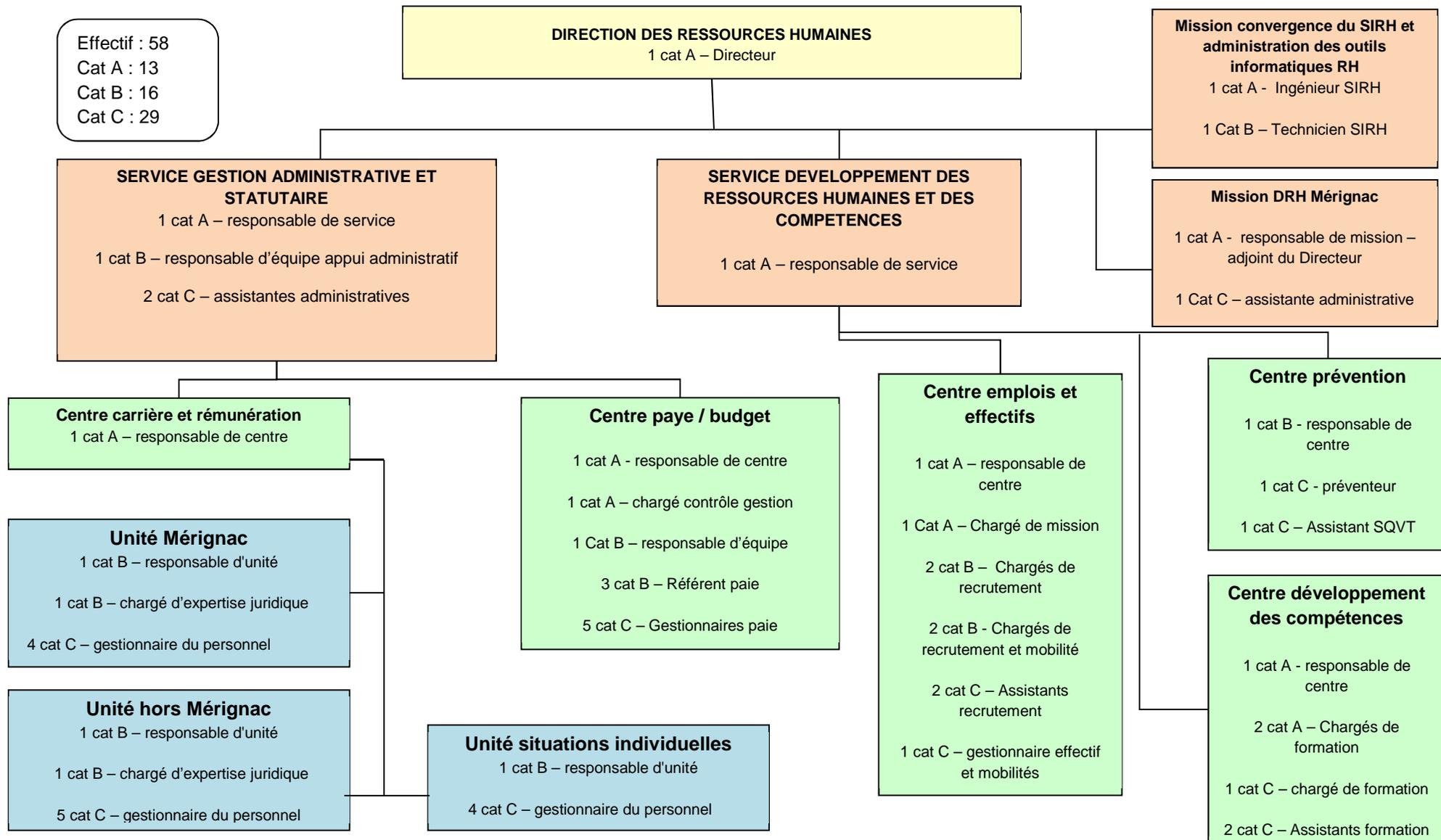


# POLE TERRITORIAL OUEST

Effectif : 46  
 Cat A : 7  
 Cat B : 15  
 Cat C : 24

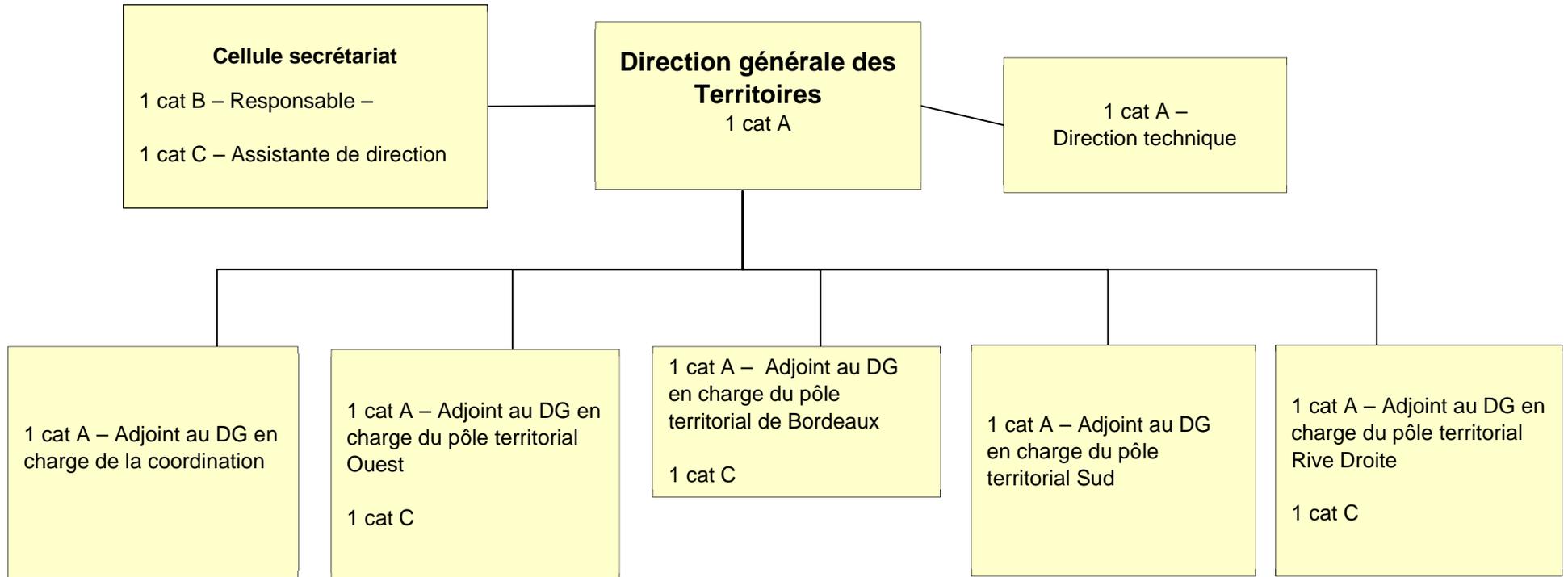


# POLE TERRITORIAL OUEST



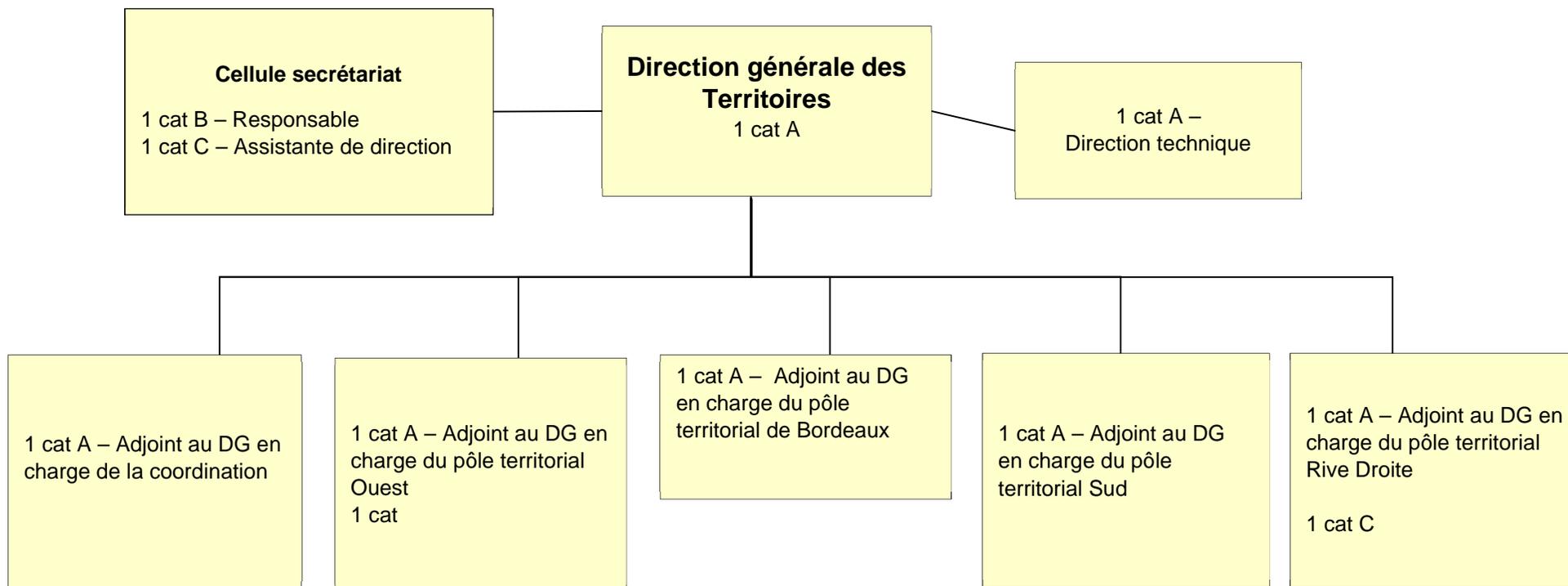
Effectif : 12  
Cat A : 7  
Cat B : 1  
Cat C : 4

# DIRECTION DE LA DG DES TERRITOIRES



# DIRECTION DE LA DG DES TERRITOIRES

Effectif : 11  
Cat A : 7  
Cat B : 1  
Cat C : 3



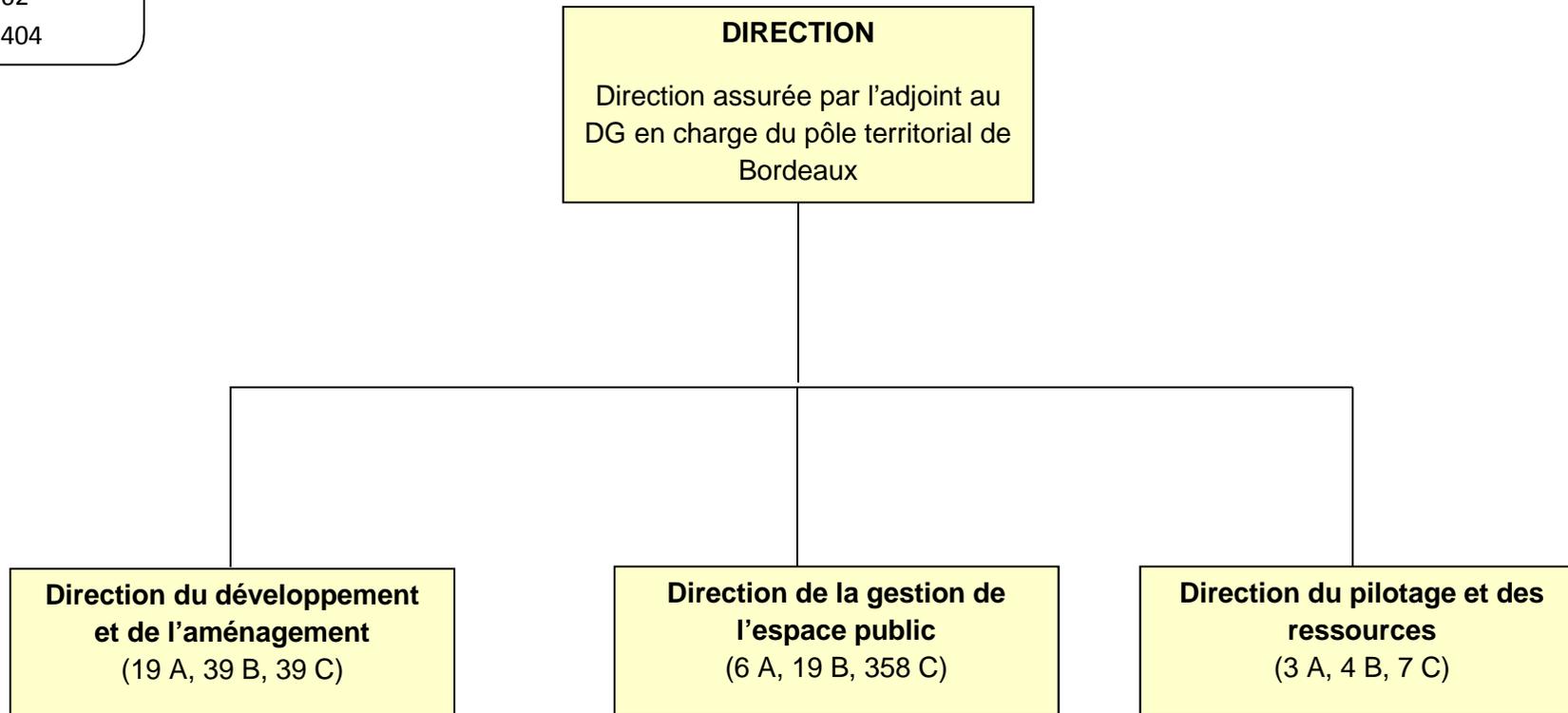
# POLE TERRITORIAL BORDEAUX

Effectif : 494

Cat A : 28

Cat B : 62

Cat C : 404



# POLE TERRITORIAL BORDEAUX

## DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT

1 cat A – Directeur

[Tapez ici]

Effectif : 97

Cat A : 19

Cat B : 39

Cat C : 39

### SERVICE DROITS DES SOLS

1 cat A – Responsable de service

#### Centre instruction

1 cat A – Responsable de centre  
1 cat A cadre d'instruction  
14 cat B instructeurs AOS  
8 cat C assistants instructeurs

#### Centre suivi des AOS et changement d'usage

1 cat A – Responsable de centre  
  
1 cat B juriste  
2 cat B instructeurs  
2 cat B agents de contrôle des AOS  
1 cat C assistant domanialité  
1 cat C archiviste

#### Centre accueil et pré-instruction

1 cat B – Responsable de centre  
1 cat B adjoint resp.de centre  
4 cat C agents d'accueil

### SERVICE AMENAGEMENT URBAIN

1 cat A – Responsable de service  
1 cat A responsable de projet Brazza  
4 cat A responsable de projet  
5 cat B chargés d'opération  
2 Cat C secrétaires

#### Centre cartographie

1 cat A – Responsable de centre  
1 cat B cartographe  
1 cat C projeteur

#### Centre foncier

1 cat A – Responsable de centre  
2 cat B chargés d'opération urbanisme

#### Centre mobilité

1 cat A – Responsable de centre  
1 cat B chargé d'opération

#### Centre développement urbain

1 cat A – Responsable de centre  
1 cat A – Chef de projet  
1 cat B chargés d'opérations

### SERVICE ETUDES ET MAITRISE D'OEUVRE

1 cat A – Responsable de service  
1 cat C secrétaire

#### Centre études

1 cat A – Responsable de centre :  
1 cat B chargé de projets  
11 cat C projeteurs

#### Centre projets

1 cat A – Responsable de centre  
7 cat B chargés de projets  
10 cat C surveillants de travaux

# POLE TERRITORIAL BORDEAUX

## DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC

1 cat A – Directrice

1 cat C

Effectif : 383

Cat A : 6

Cat B : 19

Cat C : 358

### SERVICE DES MOYENS COMMUNS

1 cat A – Responsable de service

1 cat C secrétaire

1 cat C projeteur DGEP

### Centre gestion du parc matériel et des magasins

1 cat B – Responsable de centre

1 cat C assistante de gestion

### Unité matériel magasin

1 cat C – responsable d'unité

1 cat C formateur

1 cat C agent de restauration et d'entretien

2 cat C agents de propreté

1 cat C magasinier

2 cat C agents de maintenance

### Unité GSFM

1 cat B – responsable d'unité

#### Equipe graffitis, sanitaires, fontaines

2 cat C responsable d'équipe

13 cat C agents de propreté

#### Equipe mobiliers urbains et végétalisation des rues

2 cat C responsable d'équipe:

3 cat C agents de propreté et de végétalisation

### Centre incivilités déchets

1 cat B – Responsable de centre

1 cat C adjoint au responsable de centre

2 cat C – assistante gestion administrative

#### Equipe jour

2 cat C responsable équipe jour

6 cat C – agent de surveillance et intervention jour

#### Equipe soir/weekend

2 cat C responsable équipe soir/we

6 cat C – agent de surveillance et intervention soir/we

### SERVICE OUEST

1 cat A – Responsable de service

1 cat C secrétaire comptable

### Centre propreté

1 cat B – responsable de centre

2 cat C agent de restauration et d'entretien

#### Equipe quartier 4

1 cat C – Responsables d'équipe

11 cat C agents de propreté

#### Equipe quartier 5

1 cat C – Responsable d'équipe

10 cat C agents de propreté

#### Equipe quartier 8

2 cat C – Responsables

12 cat C agents de propreté

### Centre voirie/ espaces verts

1 cat B – Responsable de centre

#### Unité régie

1 cat B – Responsable d'unité

1 cat C magasinier

1 cat C aide-magasinier

2 cat C

2 cat C agent d'entretien des locaux

#### Equipe espaces verts

1 cat C responsable d'équipe

5 cat C jardiniers

#### Equipe voirie

2 cat C responsables d'équipe

14 cat C agents d'équipe

### Unité maintenance

1 cat B – Responsable

1 cat C chef d'équipe

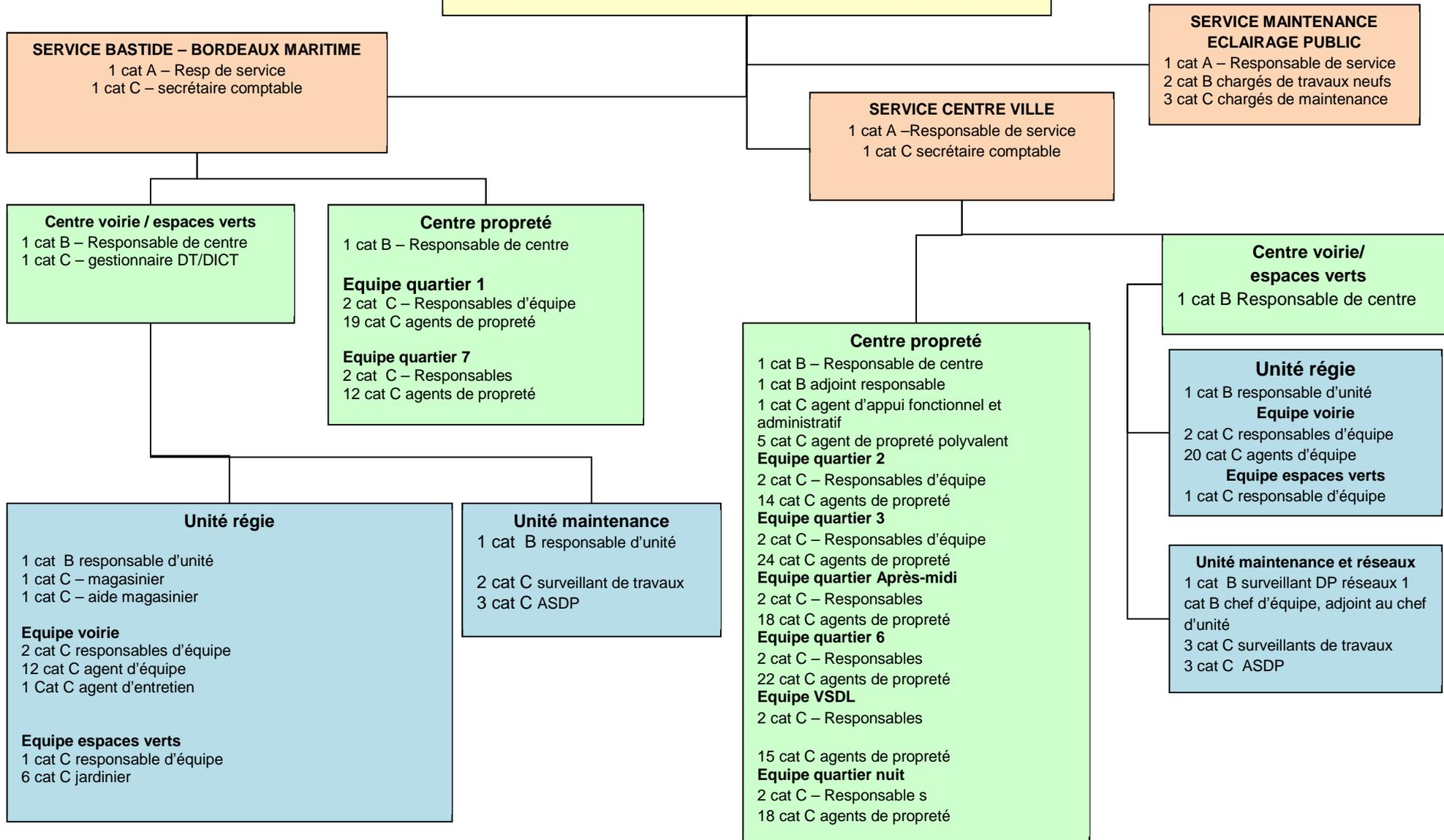
2 cat C surveillants de travaux

3 cat C ASDP

[Tapez ici]

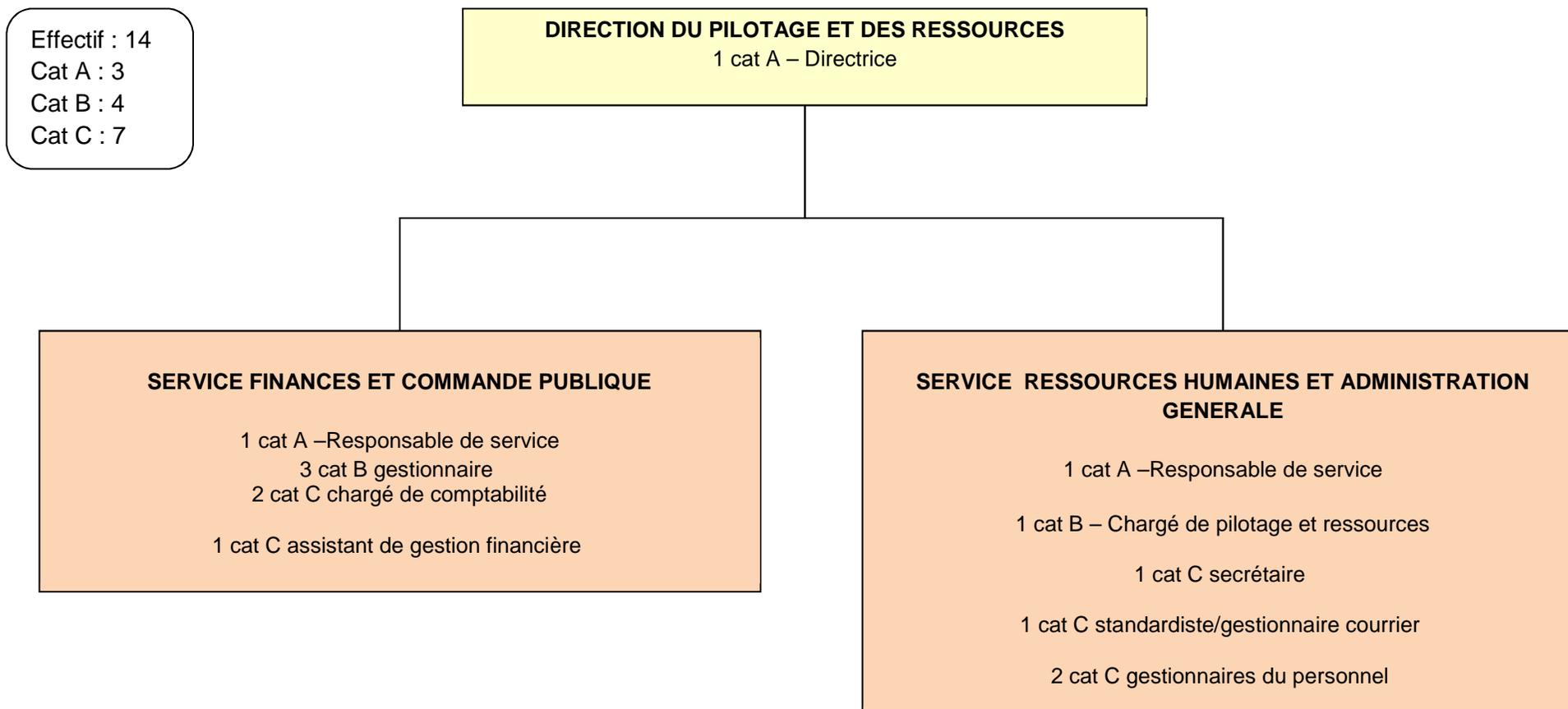
# POLE TERRITORIAL BORDEAUX

## DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC



[Tapez ici]

## POLE TERRITORIAL BORDEAUX



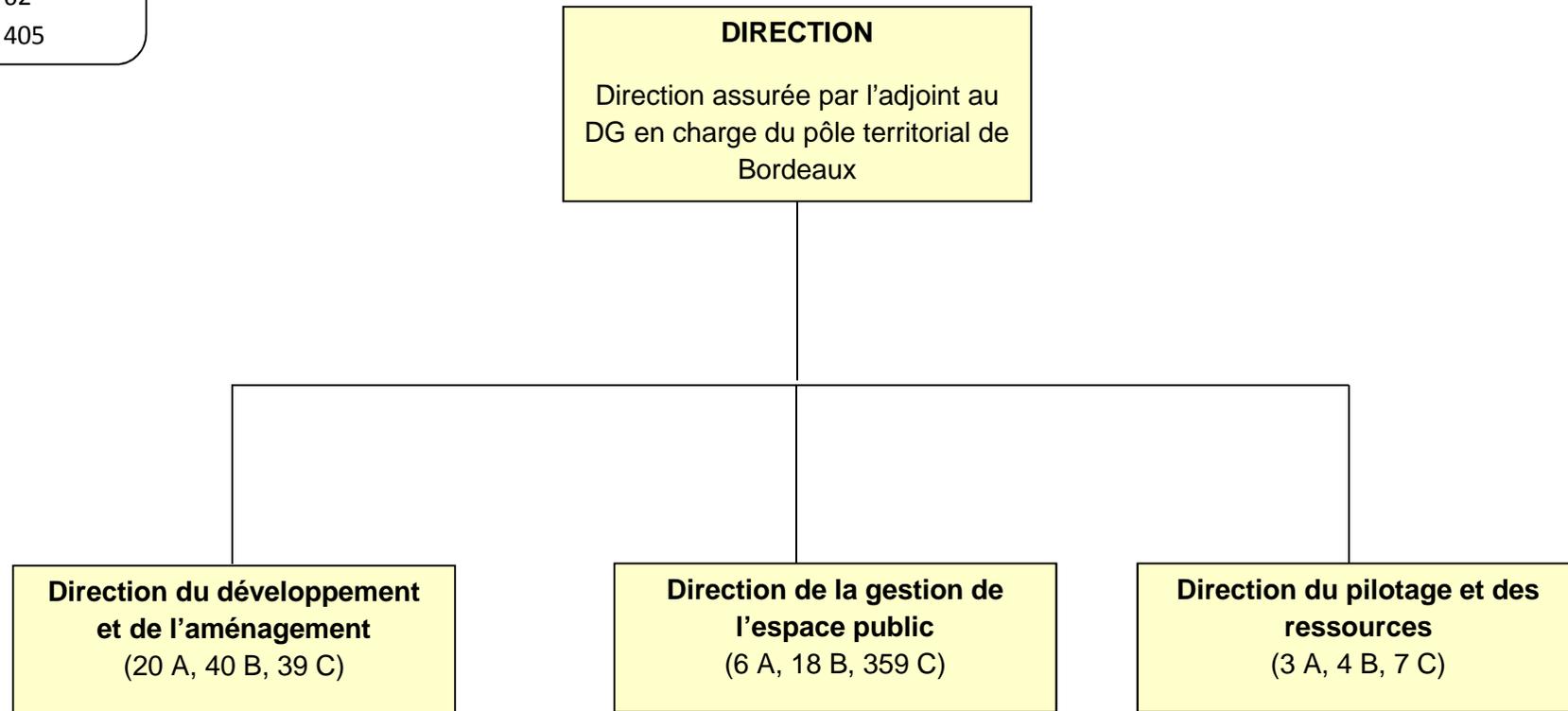
# POLE TERRITORIAL BORDEAUX

Effectif : 496

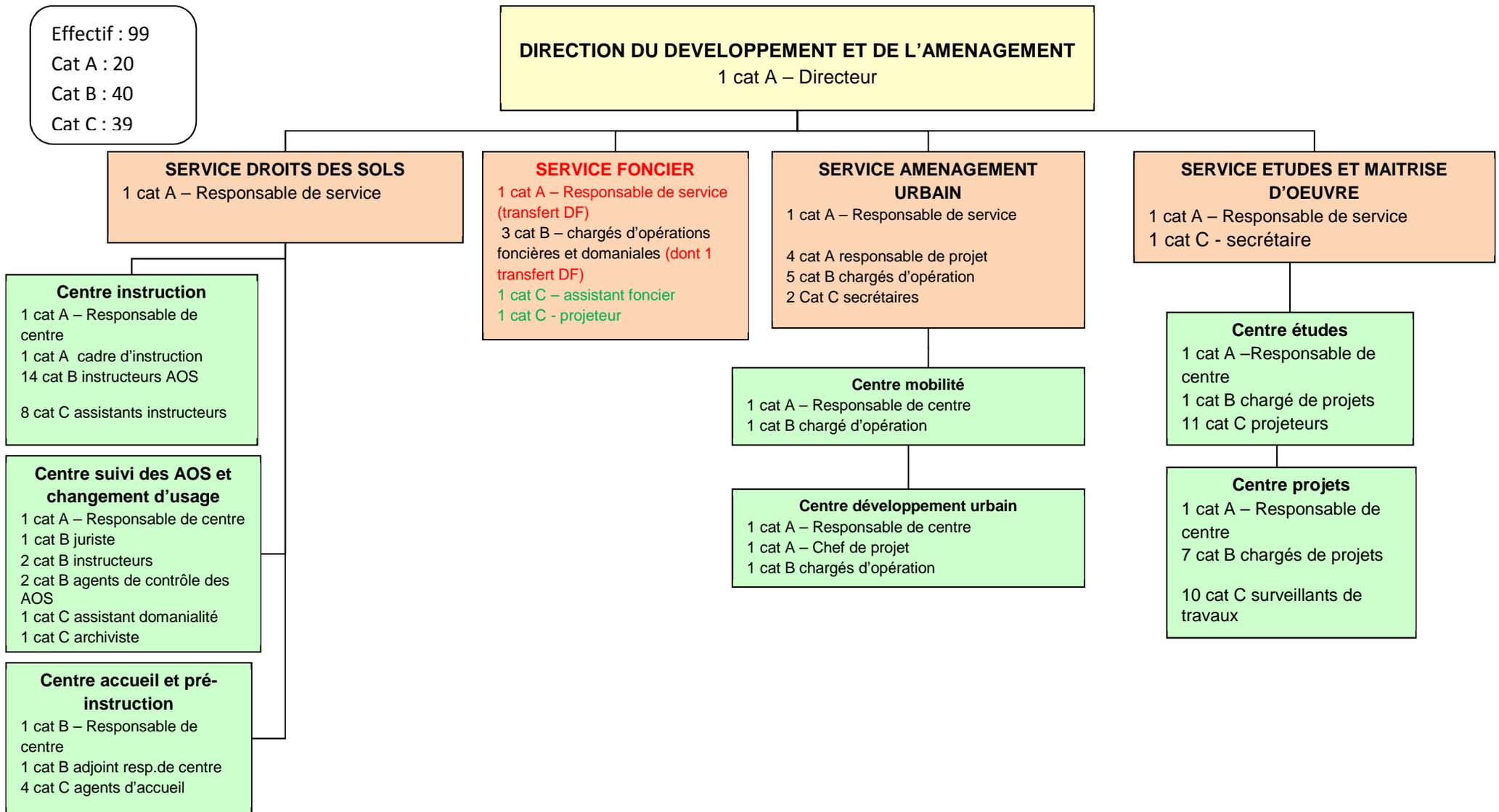
Cat A : 29

Cat B : 62

Cat C : 405



# POLE TERRITORIAL BORDEAUX



Effectif : 383  
 Cat A : 6  
 Cat B : 18  
 Cat C : 359

# POLE TERRITORIAL BORDEAUX

## DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC

1 cat A – Directrice  
 1 cat C

### SERVICE DES MOYENS COMMUNS

1 cat A – Responsable de service  
 1 cat C secrétaire  
 1 cat C projeteur DGEP

### Centre gestion du parc matériel et des magasins

1 cat B – Responsable de centre  
 1 cat C assistante de gestion

### Unité matériel magasin

1 cat C – responsable d'unité  
 1 cat C formateur  
 1 cat C agent de restauration et d'entretien  
 2 cat C agents de propreté  
 1 cat C magasinier  
 2 cat C agents de maintenance

### Unité GSFM

1 cat B – responsable d'unité

#### Equipe graffitis, sanitaires, fontaines

2 cat C responsable d'équipe  
 13 cat C agents de propreté

#### Equipe mobiliers urbains et végétalisation des rues

2 cat C responsable d'équipe:  
 3 cat C agents de propreté et de végétalisation

### Centre incivilités déchets

1 cat B – Responsable de centre  
 1 cat C adjoint au responsable de centre

2 cat C – assistante gestion administrative

#### Equipe jour

2 cat C responsable équipe jour

6 cat C – agent de surveillance et intervention jour

#### Equipe soir/weekend

2 cat C responsable équipe soir/we

6 cat C – agent de surveillance et intervention soir/we

### SERVICE OUEST

1 cat A – Responsable de service  
 1 cat C secrétaire comptable

### Centre propreté

1 cat B – responsable de centre  
 2 cat C agent de restauration et d'entretien

#### Equipe quartier 4

1 cat C – Responsables d'équipe  
 11 cat C agents de propreté

#### Equipe quartier 5

1 cat C – Responsable d'équipe  
 10 cat C agents de propreté

#### Equipe quartier 8

2 cat C – Responsables  
 12 cat C agents de propreté

### Centre voirie/ espaces verts

1 cat B – Responsable de centre

#### Unité régie

1 cat B – Responsable d'unité  
 1 cat C magasinier  
 1 cat C aide-magasinier  
 2 cat C  
 2 cat C agent d'entretien des locaux

#### Equipe espaces verts

1 cat C responsable d'équipe  
 5 cat C jardiniers

#### Equipe voirie

2 cat C responsables d'équipe  
 14 cat C agents d'équipe

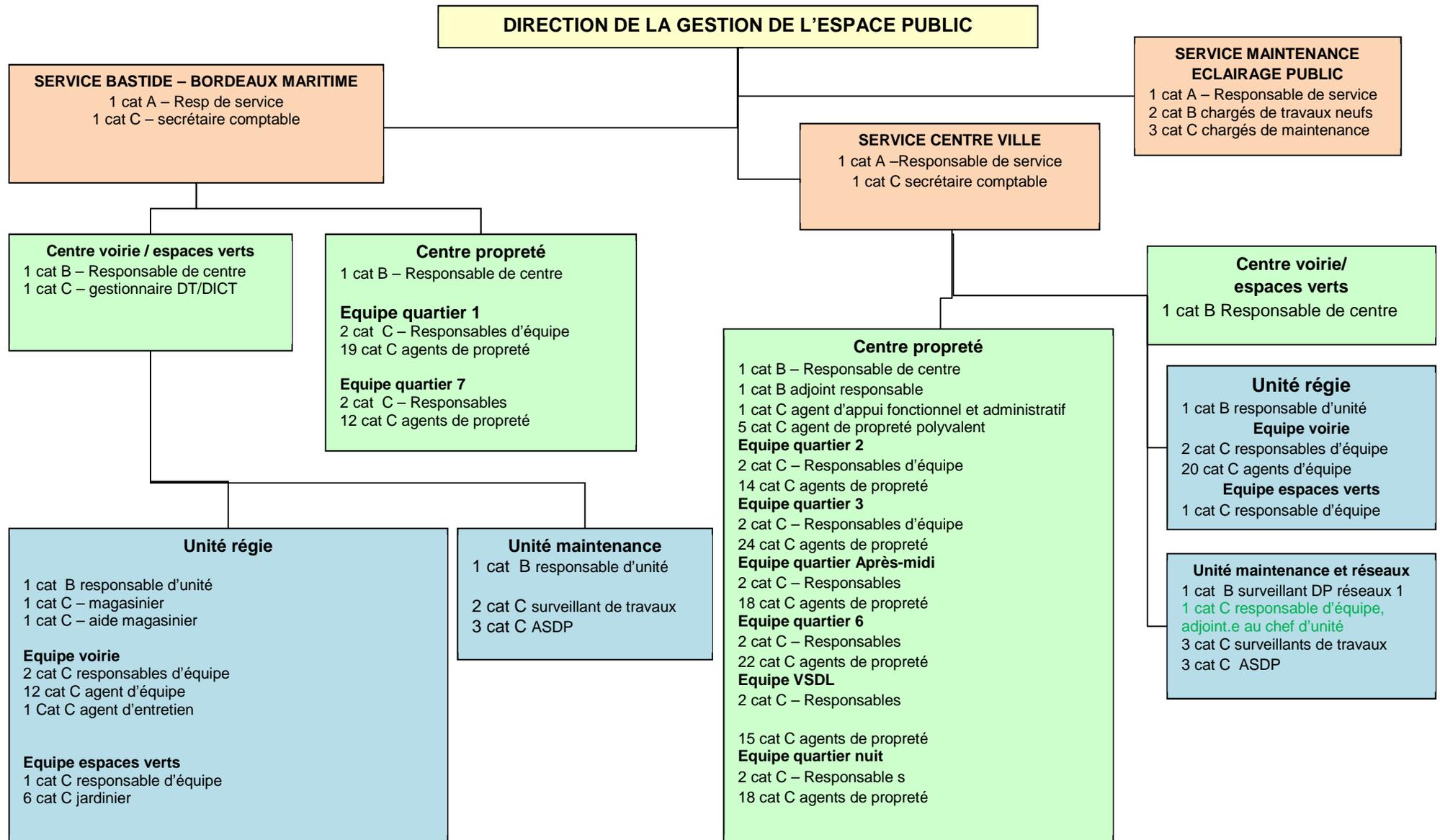
### Unité maintenance

1 cat B – Responsable

1 cat C chef d'équipe  
 2 cat C surveillants de travaux  
 3 cat C ASDP

[Tapez ici]

# POLE TERRITORIAL BORDEAUX



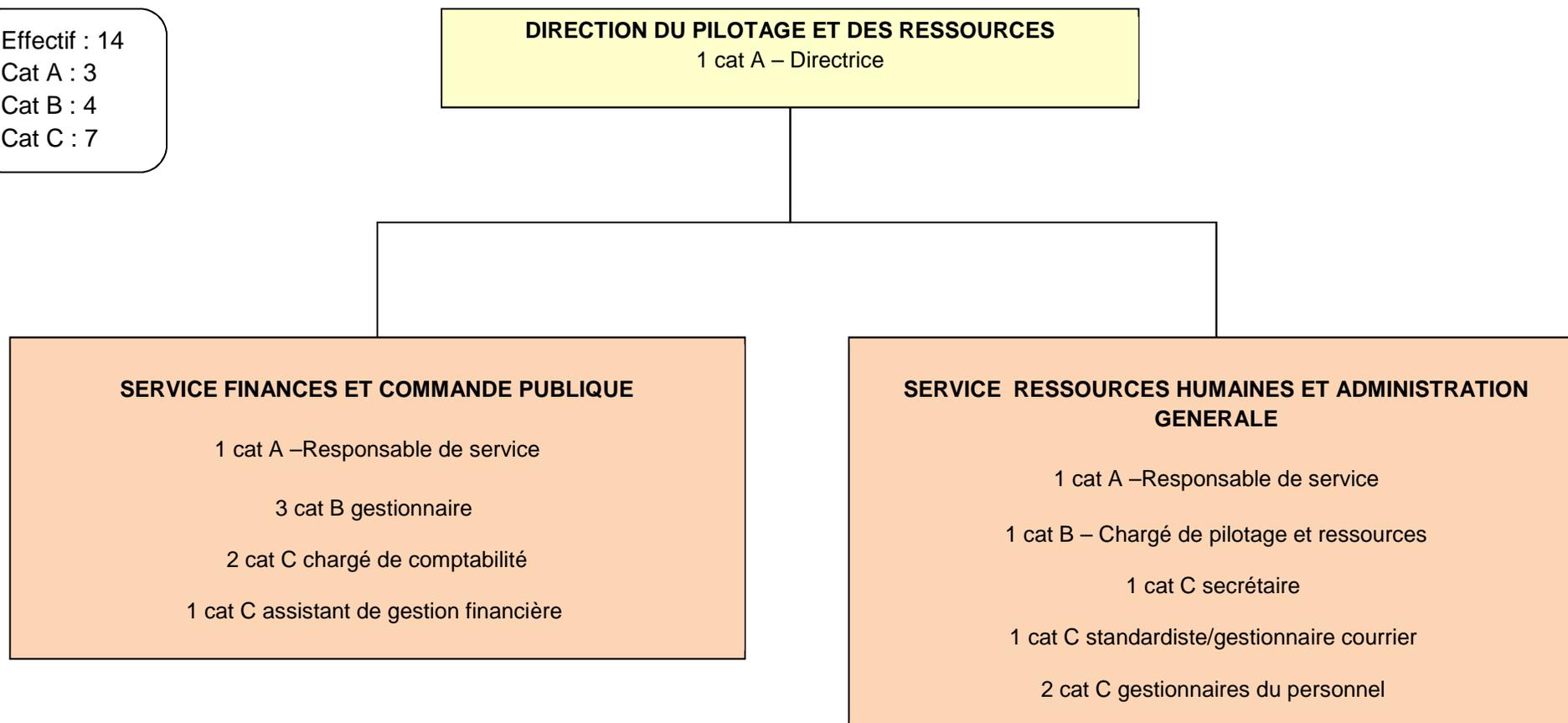
COMITE TECHNIQUE DU 27 JUIN 2019 – NOUVEL ORGANIGRAMME

Rouge : création / vert : transformation

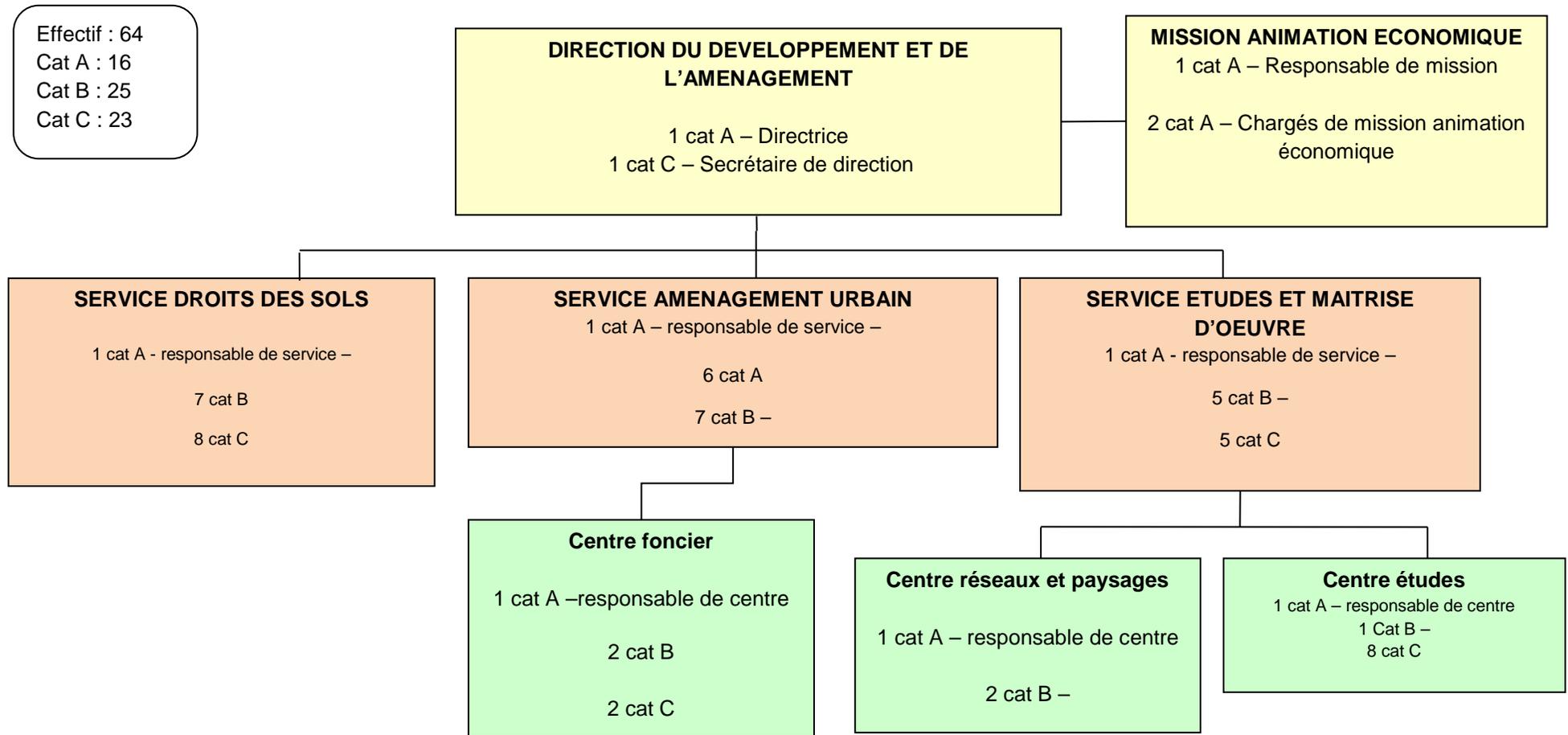
[Tapez ici]

# POLE TERRITORIAL BORDEAUX

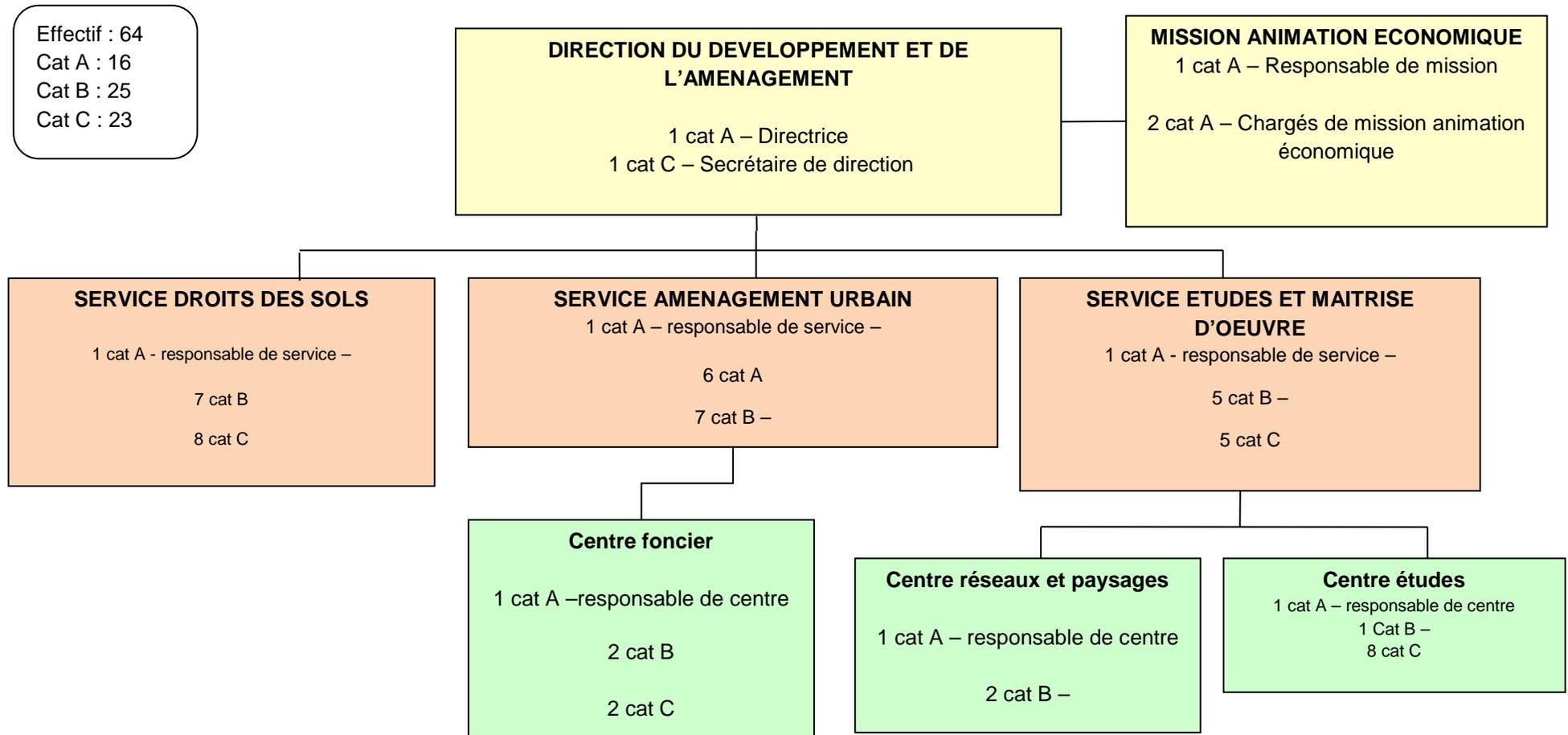
Effectif : 14  
Cat A : 3  
Cat B : 4  
Cat C : 7

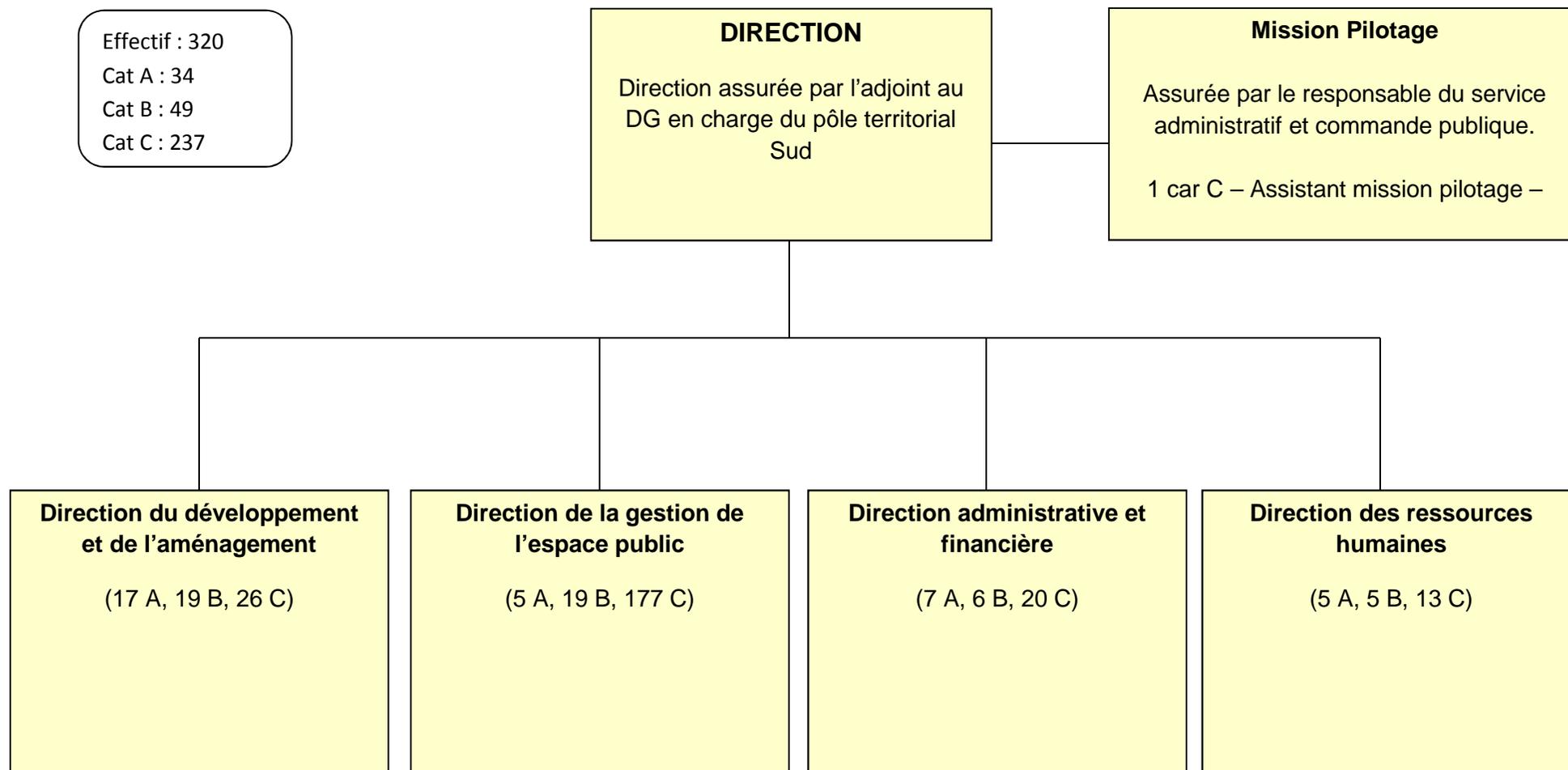


# POLE TERRITORIAL RIVE DROITE

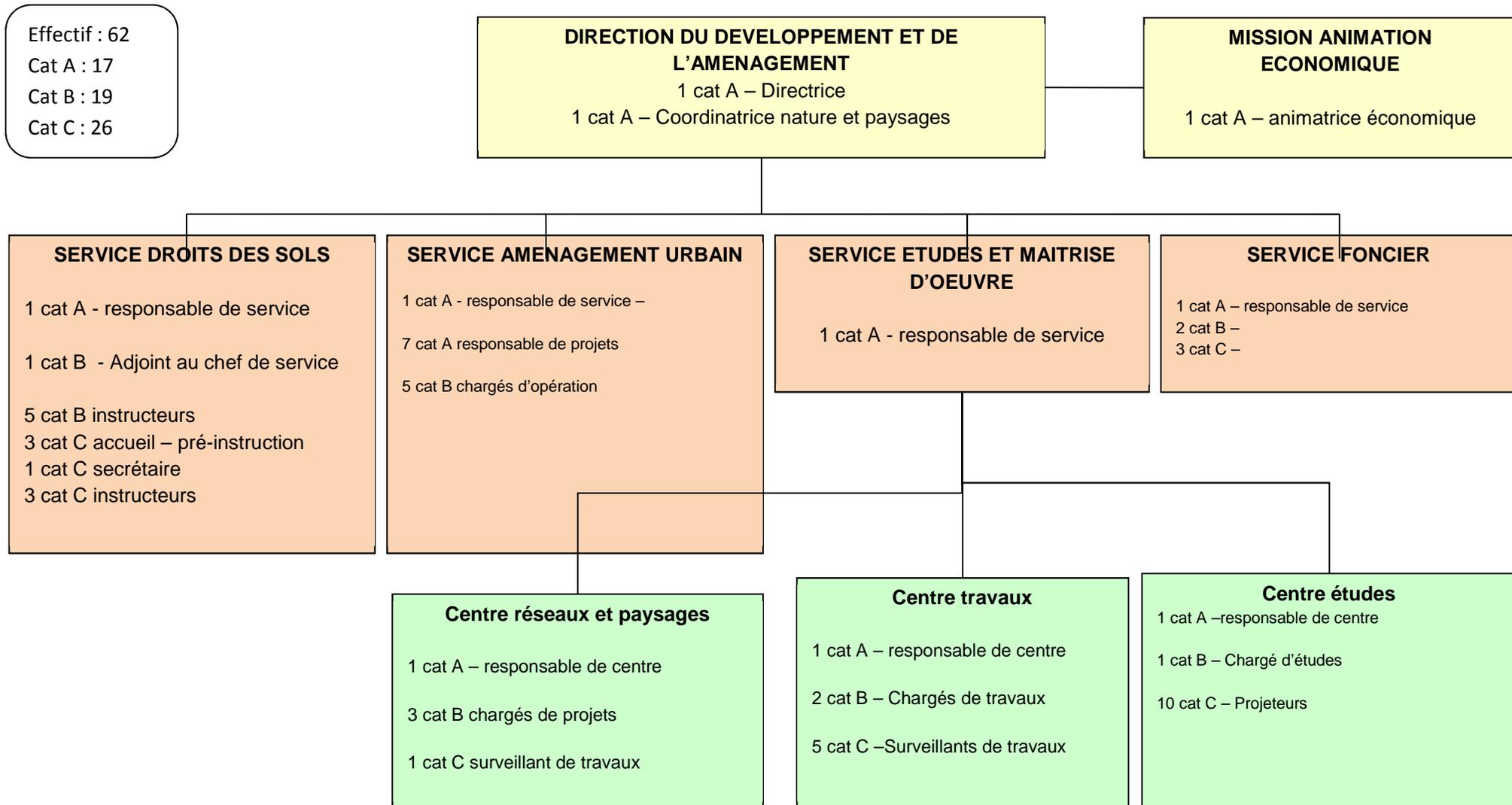


# POLE TERRITORIAL RIVE DROITE



**POLE TERRITORIAL SUD**

# POLE TERRITORIAL SUD



# POLE TERRITORIAL SUD

## DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC

**SERVICE TERRITORIAL N°4**  
1 Cat A – responsable de service

### Centre voirie /Equipements n°4

1 Cat A – responsable de centre

#### Maintenance

1 Cat B - Responsable maintenance  
2 Cat C

#### Eclairage / mobilier urbain

1 Cat B - Responsable Eclairage / mobilier urbain  
1 Cat C (AM) responsable d'équipe -  
4 Cat C électricien

#### Unité régie

1 Cat B – Responsable régie

20 Cat C

### Centre propreté n°4

1 Cat B – responsable de centre

#### Propreté spécialisée

1 Cat C – AM Responsable propreté spécialisée

5 Cat C

#### Propreté générale

1 Cat B – Responsable propreté générale –

10 Cat C

#### Gestion des déchets

1 Cat C – AM – Responsable gestion des déchets M.

2 Cat C

#### Gestion des dépôts sauvages

3 Cat C – Agents de propreté

### Cellule Administrative et financière

1 Cat B – Responsable de cellule

4 Cat C

**SERVICE TERRITORIAL N°4**

**Centre espaces verts / parcs et jardins n°4**

1 Cat A – responsable de centre

**Secteur urbain**

1 Cat B – Responsable secteur urbain

14 Cat C –

**Secteur périphérique**

1 Cat B - Responsable secteur périphérique

13 Cat C –

**Patrimoine arboré et forestier**

1 Cat B – Responsable patrimoine arboré et forestier

3 Cat C

**Prestations transversales**

1 Cat B - Responsable prestations transversales

6 Cat C

**Centre logistique**

1 Cat B - responsable de centre

**Magasin**

1 Cat C – Responsable magasin

1 cat C - responsable approvisionnement

1 cat C - responsable d'équipe stock/distribution

4 cat C - magasinier

1 cat C – magasin Magonty

1 cat C - responsable équipe ST4

1 cat C - aide-magasinier / mécanicien

1 cat C – aide-magasinier / entretien vêtements

**Maintenance et appui**

1 Cat C – Responsable (AM)

1 Cat C - mécanicien

1 Cat C – Agent polyvalent

**DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC****SERVICE TERRITORIAL N°4****Centre Coordination proximité**

1 Cat B - responsable de centre

**Relation à l'utilisateur**

2 Cat C

**Autorisations / surveillance**

4 Cat C

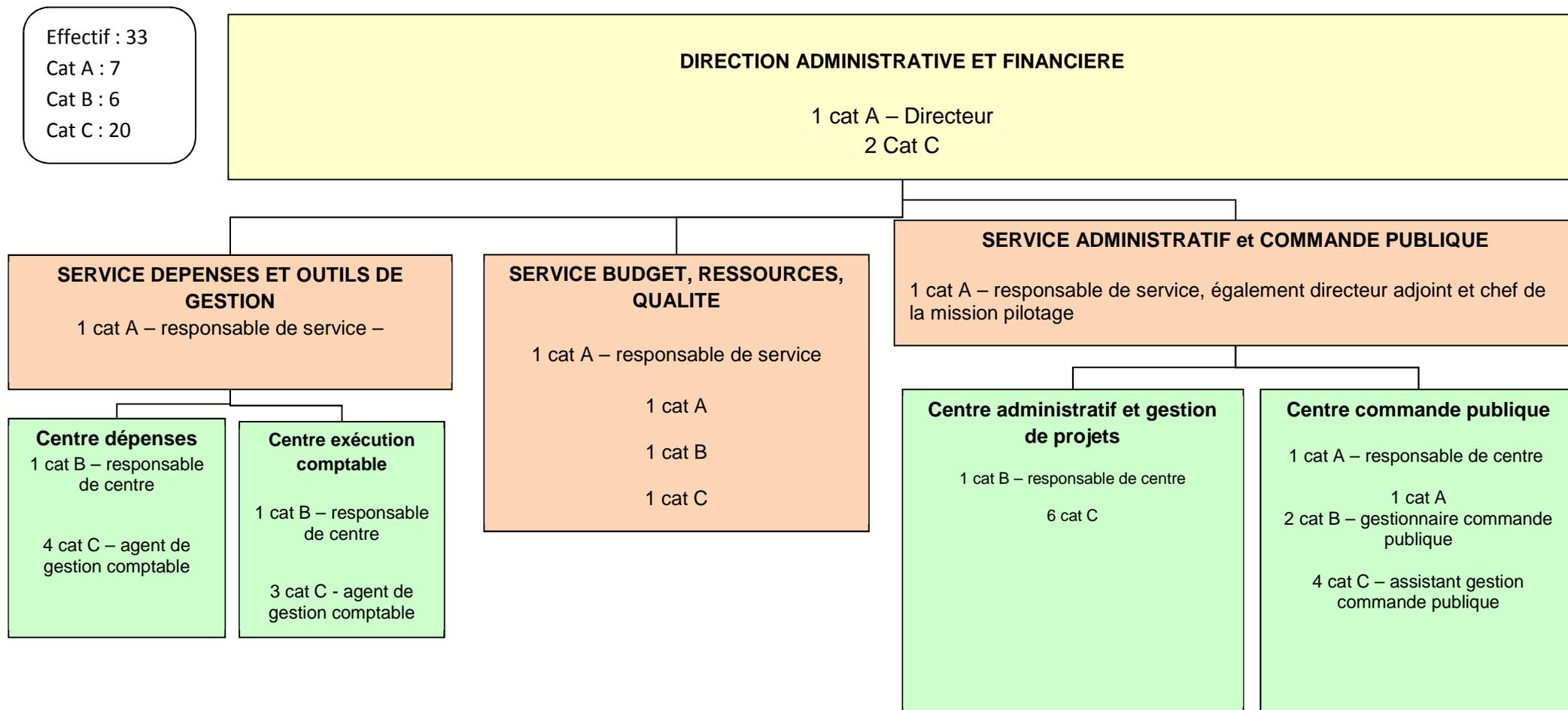
**Coordination / Programmation**

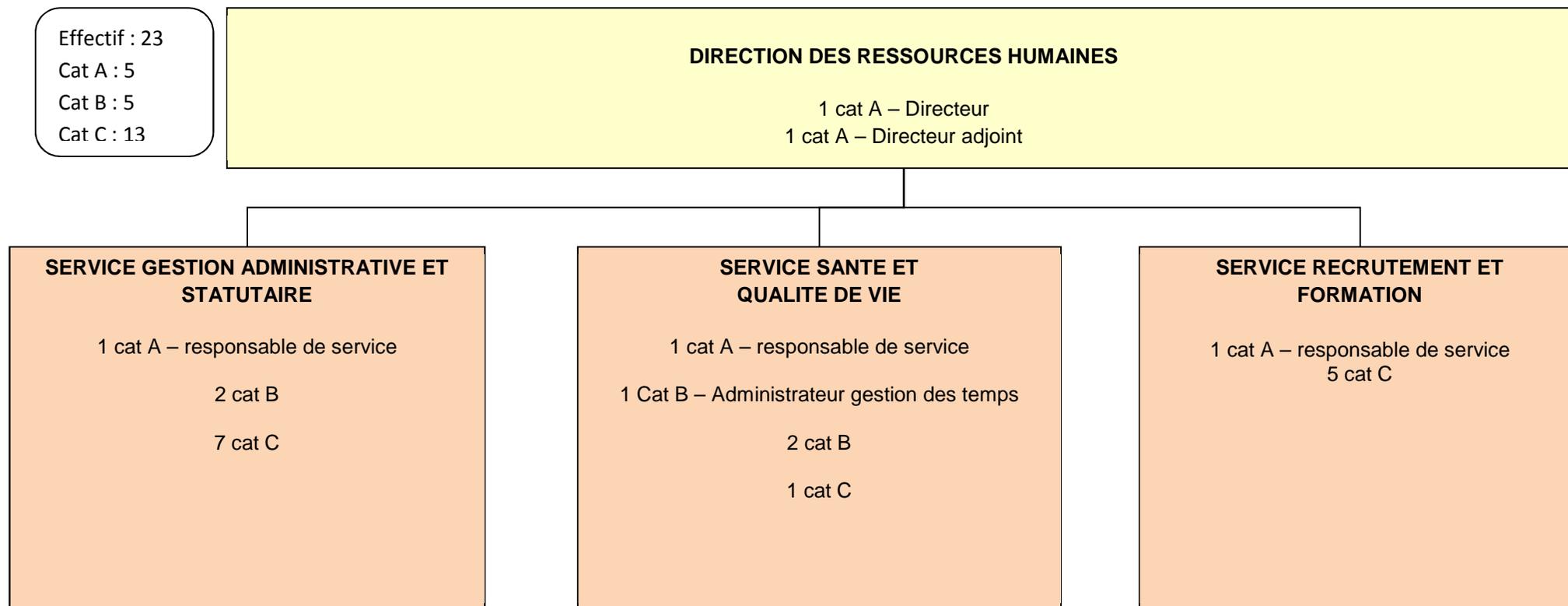
1 Cat C (AM)

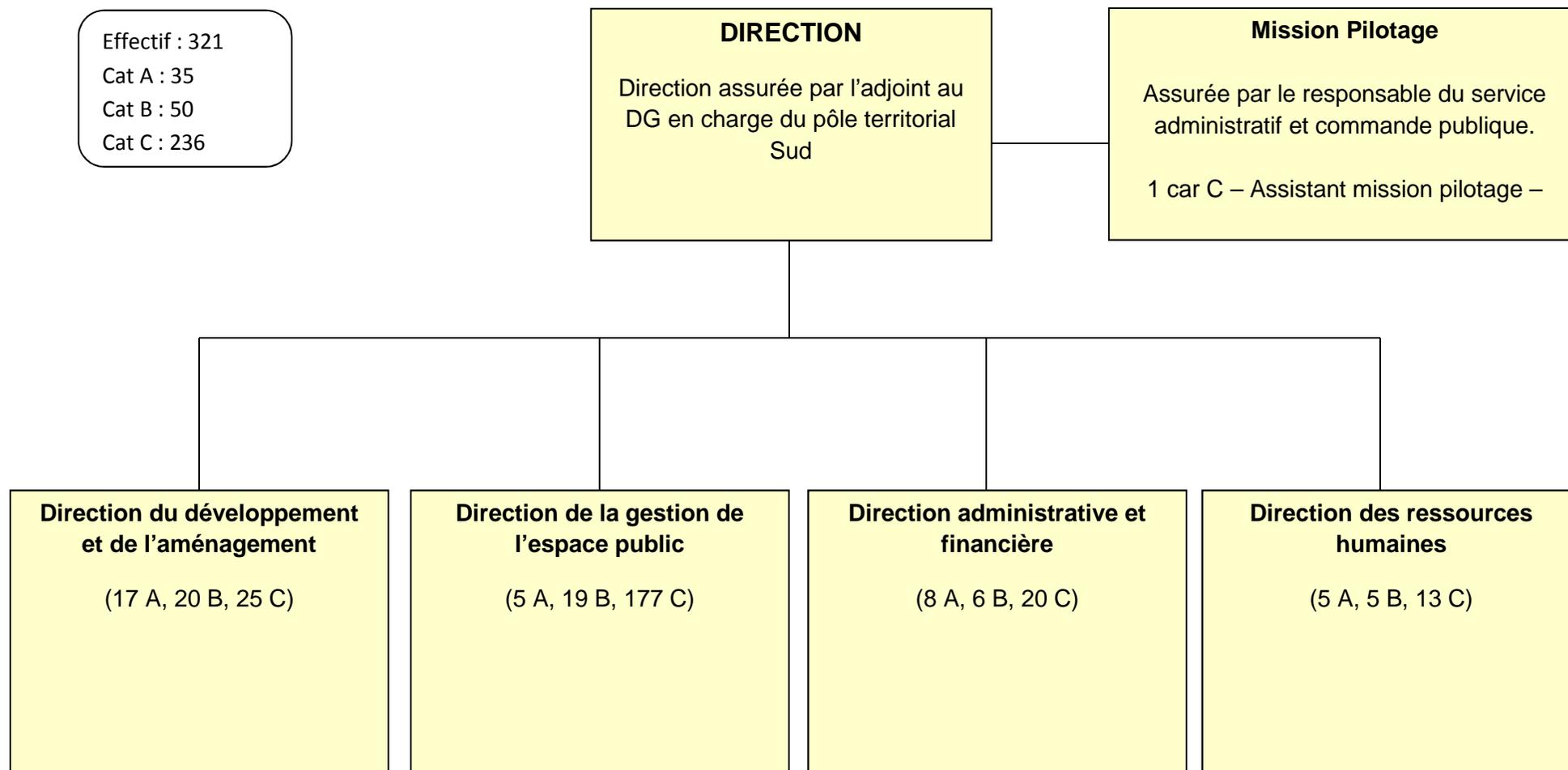
**Transports scolaires**

1 Cat C (AM)

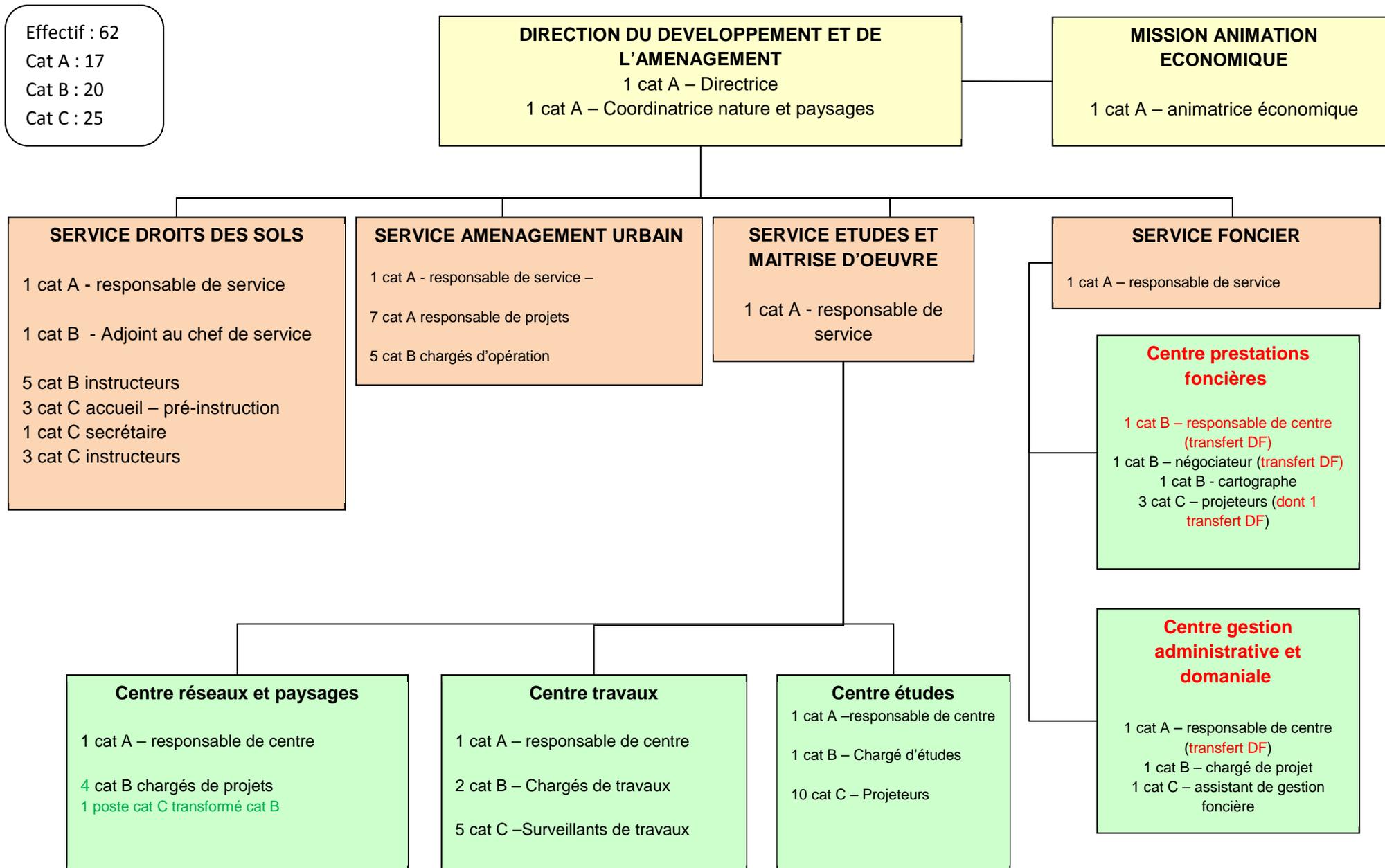
# POLE TERRITORIAL SUD



**POLE TERRITORIAL SUD**

**POLE TERRITORIAL SUD**

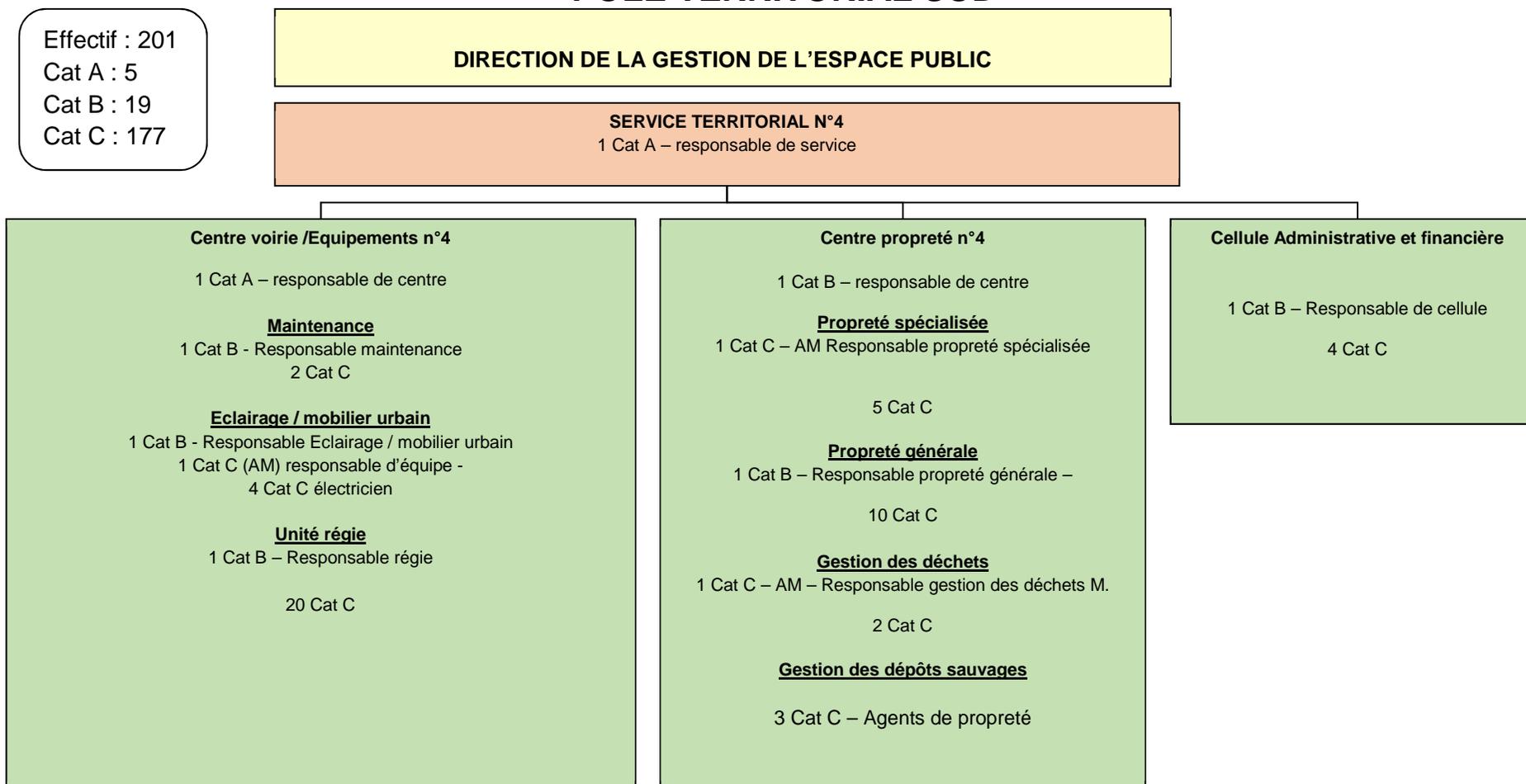
# POLE TERRITORIAL SUD



COMITE TECHNIQUE DU 27 JUIN 2019 – NOUVEL ORGANIGRAMME

Rouge : création / vert : transformation

# POLE TERRITORIAL SUD



**SERVICE TERRITORIAL N°4**

**Centre espaces verts / parcs et jardins n°4**

1 Cat A – responsable de centre

**Secteur urbain**

1 Cat B – Responsable secteur urbain

14 Cat C –

**Secteur périphérique**

1 Cat B - Responsable secteur périphérique

13 Cat C –

**Patrimoine arboré et forestier**

1 Cat B – Responsable patrimoine arboré et forestier

3 Cat C

**Prestations transversales**

1 Cat B - Responsable prestations transversales

6 Cat C

**Centre logistique**

1 Cat B - responsable de centre

**Magasin**

1 Cat C – Responsable magasin

1 cat C - responsable approvisionnement

1 cat C - responsable d'équipe stock/distribution

4 cat C - magasinier

1 cat C – magasin Magonty

1 cat C - responsable équipe ST4

1 cat C - aide-magasinier / mécanicien

1 cat C – aide-magasinier / entretien vêtements

**Maintenance et appui**

1 Cat C – Responsable (AM)

1 Cat C - mécanicien

1 Cat C – Agent polyvalent

**DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC****SERVICE TERRITORIAL N°4****Centre Coordination proximité**

1 Cat B - responsable de centre

**Relation à l'utilisateur**

2 Cat C

**Autorisations / surveillance**

4 Cat C

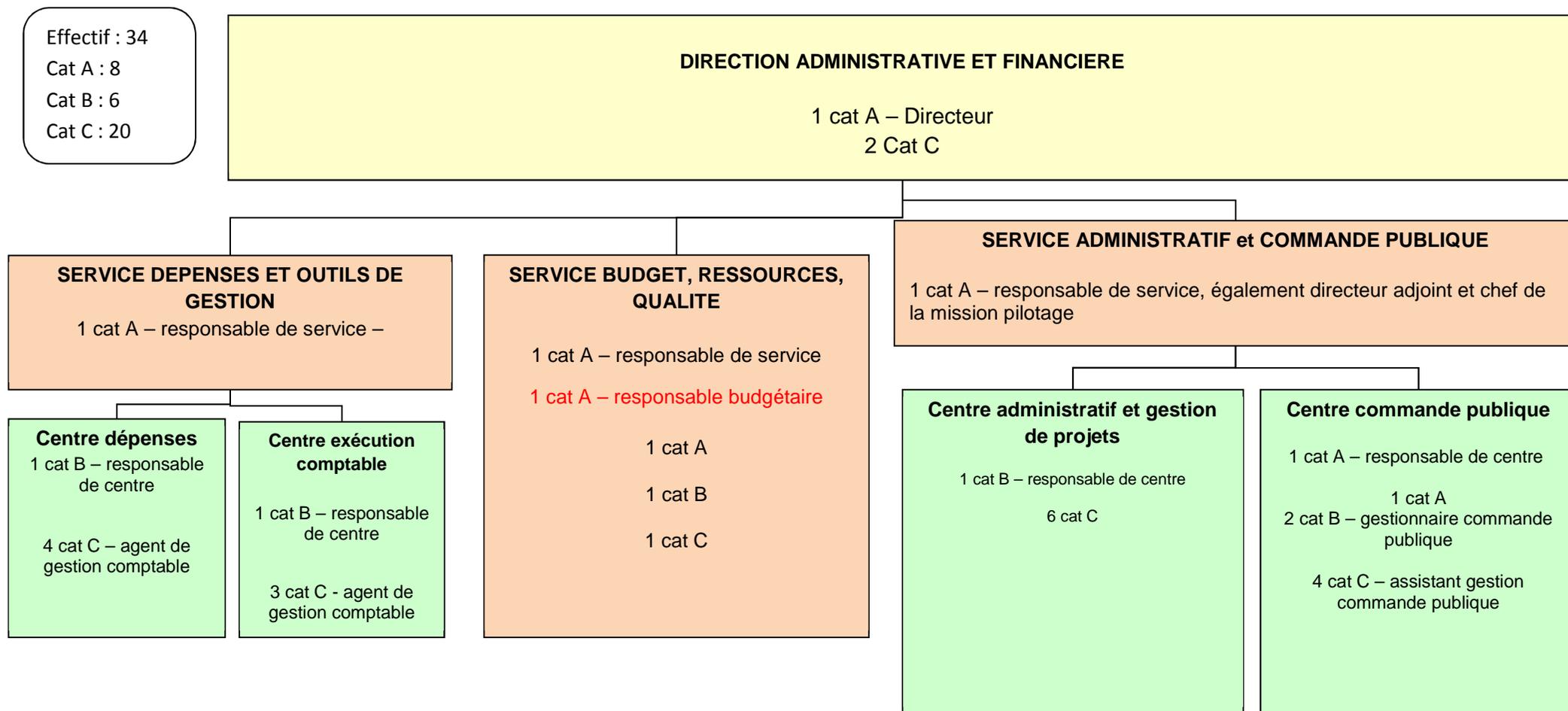
**Coordination / Programmation**

1 Cat C (AM)

**Transports scolaires**

1 Cat C (AM)

## POLE TERRITORIAL SUD



**POLE TERRITORIAL SUD**